Conseil Législatif 15288

50e ANNEE—NUMERO 54 MONTREAL, MERCREDI 12 NOVEMBRE 1890 NUMERO DEUX CENTS

ABONNEMENTS: PAR ANNEE
Edition quotidienne à Montréal, livrée à domicile $6.00
Edition Quotidienne à la Campagne . . . 5.00
Edition Hebdomadaire 1.00
BUREAUX DE REDACTION ET D'ADMINISTRATION
1610, Rue Notre-Dame, Montréal
Coin de la rue St-Gabriel.

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

ANNONCES: PAR LIGNE
Première insertion $0.10
Autres insertions, si insérées tous les jours . 0.05
Autres insertions, 3 fois par semaine . . . 0.07
" 2 " . . . 0.07
" 1 " . . . 0.08
Avis de naissances, mariages ou décès . . 0.50
Toutes Notices et Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., seront chargés à 20 cts la ligne.
LA MINERVE, est le journal qui offre le plus d'avantages aux annonceurs, parce qu'il compte parmi tous ses abonnés tous nos hommes d'affaires, capitalistes, commerçants, etc., ainsi que les familles les plus à l'aise de la Province.

TELEGRAPHIE

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 11.

La séance s'ouvre à 3.30 hrs.

Le rapport du comité spécial chargé de l'organisation des comités de la chambre est adopté.

L'honorable M. DUHAMEL propose que les résolutions suivantes relatives à la classification et au mesurage des bois abattus sur les terres de la Couronne, soient prises en considération demain :

Résolu 1. Que le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra, à son gré, établir des bureaux d'examinateurs de mesureurs de bois, se composant chacun de trois personnes compétentes, dans le but d'examiner les aspirants à la pratique de la classification et du mesurage des bois abattus sur les terres de la Couronne, ou sur lesquels la couronne a des droits à exercer ou percevoir pour frais d'administration ou de revenu ;

2. Que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra permettre qu'il soit payé à chaque membre d'un bureau d'examinateurs, la somme de quatre piastres au plus par jour, pendant la durée des examins.

3. Que tout aspirant devra envoyer au commissaire des terres de la Couronne, avec son avis, une somme de quatre piastres pour frais d'examen ;

4. Que dans le cas de négligence ou de refus de la part d'un mesureur de bois, de se conformer aux dispositions de la loi à être basée sur ces résolutions ou aux règlements passés en conformité d'icelle, le commissaire des terres de la Couronne pourra annuler son permis ; Qu'à compter de l'annulation de ce permis, ce mesureur ne peut plus classifier ni mesurer de bois sur les terres de la Couronne, ou les bois sur lesquels la Couronne pourra avoir des droits à percevoir, sous peine d'une amende de pas moins de dix piastres et de pas plus de cinquante piastres avec les frais, sur conviction sommaire devant un magistrat de district, un magistrat de police, un juge des sessions ou tout magistrat ayant jurisdiction sur toute la province ou à un emprisonnement d'un mois ou de trois mois à défaut de paiement d'icelle, à la discrétion du tribunal, dans la prison commune du district ou l'offense aura été commise.

5.—Que le permis de tout mesureur de bois qui, volontairement, fait de faux mesurements, rejette illégalement du bois ou fait de faux rapports, dans le but de tromper et de frauder la Province, pourra être révoqué. Qu'après la révocation de ce permis, tout tel mesureur de bois n'aura plus le droit de remplir ses fonctions comme tel sous peine d'une amende de vingt piastres au moins et de pas plus de cent piastres, recouvrable sur conviction sommaire devant un magistrat de district, un magistrat de police, un juge des sessions ou tout magistrat ayant juridiction sur toute la Province, où à un emprisonnement d'un mois ou de trois mois à défaut de paiement d'icelle a la discrétion du tribunal, dans la prison commune du district ou l'offence aura été commise.

M. LANGELIER propose que les résolutions concernant les asiles d'aliénés soient considérées demain.

M. MERCIER propose la seconde lecture du bill amendant la loi portant privilège aux pères et mères de famille ayant douze enfants vivants, il s'agit d'une questiou de formalité.—Adopté.

Un bill amendant la loi relative aux sociétés d'agriculture sur quelques points sans importance, est lu une seconde fois, puis la séance est levée.

DERNIÈRES NOUVELLES

CANADA

Birchall

—GODSTOCK, 11—Il est décidé que Birchall sera pendu à huit heures, vendredi. L'impression générale ici est que Birchall échappera à la potence, soit qu'il se suicide ou qu'il s'évade.

A quoi attribuer ces rumeurs: On se le demande ? Toutes les précautions sont prises par les autorités dans l'un ou l'autre cas.

Des journaux font beaucoup de bruit à propos du testament de Birchall. Le pauvre malheureux, qu'a-t-il à léguer ?

On dit de plus que Birchall devait hériter d'une petite fortune : mais le cas échéant, on se demande, encore, si le legs que ferait le condamné serait reconnu par la loi.

La Cour Suprême

OTTAWA, 11—La Cour Suprême a siégé ce matin. La première cause entendue a été celle de Owens vs Bedell. La cause a été prise en délibéré.

Population de la capitale

OTTAWA, 11—Les cotiseurs viennent de présenter leur rapport. Ottawa compte 43,122 âmes, soit une augmentation de 394 depuis l'année dernière. Depuis 1879, l'accroissement de la population a été de 10,333 et la valeur de la propriété foncière, d'après l'estimation, n'a augmenté que de $6,584,673.

Dillon et O'Brien

—M. Gill, M. P., vient de télégraphier à des Irlandais influents de la capitale que Dillon et O'Brien visiteront très certainement le Canada après leur tournée aux Etats-Unis, sans s'occuper de savoir s'ils peuvent être arrêtés, oui ou non, sur le territoire canadien. D'après le statut de 1886, cette question d'arrêter ceux qui ont échappé à la justice anglaise est du ressort du gouvernement fédéral

Le steamer "Vancouver"

QUÉBEC, 11—Le vapeur "Vancouver" est signalé à "Fame Point" à cinq heures ce soir. Il arrivera à Québec demain soir.

La mort d'un centenaire

—Un nommé Paré est mort ces jours derniers, en cette ville, à l'âge de cent quatre ans.

Nos marchés

TROIS-RIVIÈRES, 11 — M. C. T. Côté, inspecteur des manufactures, était en cette ville ces jours derniers. Il a constaté un progrès marquant dans nos industries et a fait les plus grands éloges des opérations de compagnie des Conduites d'Eau et de l'économie interne de ce bel établissement. Il a également trouvé un ordre parfait à la fabrique Smardon, ainsi qu'aux établissements de MM. Girard, Godin, Bellefeuille, Trottier, etc., etc.

ETATS-UNIS

Stanley à New-York

NEW-YORK, 11—On a fait une réception splendide à Stantey ce soir, à la salle du Grand Opera. La salle était magnifiquement décorée et les toilettes étaient du dernier goût. Au dire de tout le monde, jamais la salle n'a été si remplie.

On dit qu'il y avait au moins quatre mille personnes de présentes. On avait fait, d'avance, des souscription en faveur du célèbre explorateurs et on a remis, à ce dernier, séance tenante, une somme de cinq mille piastres.

On a présenté des bouquets à madame Stanley et à sa mère. On a fait une véritable ovation à Stanley lorsque celui-ci s'est avancé sur la scène. La réunion était présidée par M. Chancey Depew. Stanley avait pris comme sujet de son entretien : "Au secours d'Emin Pacha." il a fait une belle description des pays qu'il a traversés et a été, maintes fois, salué par les applaudissements de son auditoire. Il n'a pas fait la moindre allusion aux accusations portées contre lui par le frère du major Barttlott.

Suicide d'un bandit

NEW-YORK, 11—Joe Jackson, un des détrousseurs de trains faisant partie de la fameuse bande du célèbre Rube Burrows qui a été tué le mois dernier dans l'Alabama, s'est donné la mort dans des circonstances dramatiques, dans la prison de la ville de Jackson (Mississipi).

Capturé il y a quelque temps, Jackson devait être mis lundi matin en jugement devant la cour fédérale. Il était parvenu, on ne sait comment, à se procurer un grand couteau. Or, lorsque les agents chargés de le conduire au tribunal ont ouvert sa cellule, le prisonnier brandissant son couteau a bondi dans le couloir, et est allé se réfugier à l'étage le plus élevé de la prison, sur le palier de l'escalier. Les agents et plusieurs gardiens de la prison se sont élancés à sa poursuite, mais pendant quelques instants, le bandit les a tenus en échec avec son couteau. Voyant cependant qu'il était cerné et qu'il allait être acculé, Jackson s'est précipité dans la cage de l'escalier et tombant d'une hauteur de soixante pieds, s'est fracassé le crâne sur les dalles du rez-de-chaussée.

Une enquête a été ouverte pour tâcher de découvrir comment le prisonnier a pu se procurer le couteau dont il était armé.

Tués par son père

NEW-YORK, 11—Un nommé Cyrus Cali, de Bay City, Michigan, en maniant imprudemment un revolver de gros calibre, a mortellement blessé sa fille Gertrude, âgée de dix-huit ans.

Drame sanglant

FORT WAYNE, Indiana, 11—A la suite d'une querelle d'amour, un jeune homme du nom de Bert Shurts, a tué à coups de revolver une jeune fille nommée Ida Snyder qu'il courtisait depuis quelque temps. Le meurtrier s'est ensuite mortellement blessé lui-même.

Une importante capture

NEW-YORK, 11—Les inspecteurs de la poste ont arrêté à Plains (Virginie) un nommé William Newberry qui passe pour l'auteur principal du plus important vol commis depuis plusieurs années dans un train de chemin de fer.

Un train-poste du Northern Pacific Railroad, on ne l'a peut-être pas oublié, a été pillé le 6 juin dernier près de New Salem (Dakota du nord). Deux hommes masqués et armés de revolvers de gros calibre ont sauté sur la locomotive et ont obligé, sous peine de mort, le mécanicien et le chauffeur, à la détacher du reste du train et à la conduire un peu plus loin. Les deux malfaiteurs ont ensuite contraint le mécanicien et le chauffeur à revenir vers le train et à enfoncer les portes du wagon des messageries. Mais l'agent des messageries, ayant compris que le train avait dû être arrêté par des voleurs, avait fermé les coffres-forts à la hâte et était allé se cacher parmi les voyageurs, en emportant les clefs avec lui. Il a sauvé ainsi tous les paquets d'argent confiés à sa garde.

Voyant qu'ils avaient été joués, les voleurs ont fait irruption dans le wagon-poste et se sont fait livrer par le commis toutes les lettres et tous les paquets enregistrés au nombre de cinquante qui s'y trouvaient. On a d'abord voulu cacher l'importance du vol, mais il a été prouvé depuis que les lettres et paquets dont les deux audacieux malfaiteurs s'étaient emparés ne renfermaient pas moins de $45,000 en espèces. L'un des voleurs, G. F. Bailey, arrêté il y a quelque temps, jugé et condamné aux travaux forcés, est actuellement au pénitencier du Dakota du nord, où il subit sa peine ; mais son complice, William Newberry, bien qu'il fût connu, était resté introuvable jusqu'à ces jours derniers.

Le prisonnier a été conduit au Dakota du nord, où il sera mis en jugement à son tour. Détail curieux, Newberry appartient, affirme-t-on, à l'une des familles les plus considérées de la Virginie.

Dans Wall Street

NEW-YORK, 11—Jamais on n'a vu pareille excitation à la Bourse qu'aujourd'hui. La lutte qui se fait entre les haussiers et les baissiers est des plus émouvantes. Les uns prétendent que les derniers avis reçus ne sont point fondés, tandis que les autres, soutenant le contraire, jouent à la baisse.

La guerre aux bandits à Cuba

NEW-YORK, 11—On télégraphie de la Havane que le fameux chef de bandits Velazuez a été tué par les troupes et que les trente-quatre hommes dont se composait sa bande se sont rendus avec leurs armes et leurs munitions.

Faillite

NEW-YORK, 11—La maison Decker, Hewell et Cie a déposé son bilan aujourd'hui. Cette maison faisait des affaires très importantes.

Les débardeurs étrangers dans les ports américains

WASHINTON, 11—On s'occupe de nouveau de la question de savoir si l'emploi des débardeurs étrangers, venus du Canada, à Norfolk, Virginie, ne constitue pas une violation de la loi qui défend d'engager des travailleurs à l'étranger. Il paraît certain que ces étrangers se rendent là avec l'entente qu'ils auront de l'ouvrage, mais il est difficile, sinon impossible de prouver l'existence d'un contrat.

Au département du Trésor on a répondu que la loi ne s'applique pas aux étrangers qui viennent, de leur propre mouvement, chercher de l'ouvrage aux Etats-Unis. La grande difficulté est de prouver l'existence d'un engagement. A Norfolk on emploie ainsi une vingtaine d'étrangers sans que la loi puisse les atteindre.

Révolution dans l'Amérique centrale

LA LIBERTAD, 11—La révolution qui menaçait depuis quelques mois vient d'éclater dans le Honduras.

Les garnisons qui paraissaient d'abord disposées à la paix se sont révoltées. Les troupes n'ont pas été payées depuis quelques temps et le mécontentement est général. Bogron qui était considéré comme l'instrument de Barillas a ruiné le pays.

Beaucoup d'habitants demeurant près des frontières ont signifié leur intention de demander leur annexion au Nicaragua et au Salvador. Dans le cas où Boyran tomberait du pouvoir, il serait possible que le pays d'un consentement commun se divisa entre le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua. En conséquence de la révolte, les présidents Sacaza et Ezeta ont augmenté leurs garnisons de la frontière et donné instruction à leurs généraux de ne permettre à aucune troupe armée d'envahir le Houduras.

EUROPE

Le banquet du lord-maire

LONDRES, 11—Hier soir a eu lieu, avec toute la pompe qui, depuis des années, accompagne cette cérémonie, l'installation du nouveau lord-maire de Londres, M. Joseph Savory. Il faisait un temps superbe et une foule énorme se tenait dans les rues suivies par le cortège du lord-maire ; dans ce cortège on remarquait un certain nombre de vétérans de la guerre de Crimée auxquels on a fait fête. On a beaucoup applaudi aussi les chars allégoriques, surtout ceux représentant les colonies. En somme le cortège était magnifique.

Dans la soirée a eu lieu à Guildhall le banquet offert par le lord-maire au ministère. Lord Salisbury, en réponse au toast porté au gouvernement, a dit qu'il considérait comme un excellent présage de paix dans le monde entier et d'entente générale entre les nations le fait que le tsarevitch est sur le point d'aller visiter l'Inde comme hôte de la reine. Ce voyage, a ajouté lord Salisbury, représente le développement en Russie d'idées amicales à propos de l'Inde, idées dont bénéficieront les deux pays et qui contribueront à affirmer la paix en Europe.

Au sujet des conventions africaines conclues avec la France et l'Allemagne, le premier ministre a dit que ces conventions tendraient à cimenter les relations de l'Angleterre avec ces pays, et que les négociations avec l'Italie étaient en voie d'aboutir à un résultat favorable. Bien que le différend avec le Portugal n'ait pas eu une issue aussi heureuse, la position n'est cependant pas de nature à inspirer d'appréhensions graves.

Parlant ensuite du commerce avec l'Amérique, lord Salisbury a dit que le tarif douanier MacKinley affecterait certainement une partie du commerce anglais. Les libres-échangistes, a ajouté le ministre, peuvent se réjouir de la récente victoire électorale qui est une protestation contre un système de protection exagérée et absolument égoïste ; mais ils ne doivent pas tirer trop précipitamment leurs conclusions, et il leur faut envisager encore la perspective de tarifs prohibitifs. L'Angleterre n'a pas le projet d'user de représailles, car elle réduit son propre tarif douanier au taux le plus bas. Le tarif MacKinley a été engendré par cette idée que le porc américain n'a pas été traité en Europe comme il le méritait.

Lord Salisbury a expliqué le désir de l'Angleterre d'augmenter son territoire en disant que, tous les autres pays étant sous un régime protecteur, elle était obligée de compter sur le commerce dans les limites de l'empire de la reine pour assurer la vitalité du commerce anglais. Il a dit qu'il considérait cette question du tarif comme le grand conflit universel de l'avenir. Ce sera pour nous une question intéressante à étudier, a ajouté lord Salisbury, de savoir si nous pourrons garder notre attitude ou si la folie de nos voisins nous forcera à abandonner tant soit peu la position solide que nous occupons actuellement

Nouvelles maritime

LONDRES, 11—Le vapeur "Arizona" est arrivé de New-York.

L'extradition de Castioni

LONDRES, 11—Devant la chambre du banc de la reine de la haute cour de justice est venu aujourd'hui l'appel de Castioni, ce radical suisse arrêté à Londres sous l'inculpation d'avoir tué le conseiller Rossi, à Bellinzona, canton du Tessin, lors de la révolution qui s'y est produite récemment. On sait que le tribunal de première instance a accordé l'extradition de Castioni. Devant la cour, M. Charles Russell, avocat de l'accusé, a soutenu que le mouvement qui s'était produit au Tessin était une révolution populaire, et par conséquent le fait d'avoir tué le conseiller Rossi constituait un crime politique pour lequel son client ne pouvait pas être extradé.

La suite des débats a été renvoyée à demain.

Naufrage

VIENNE, 11—Un bateau passeur a chaviré, aujourd'hui, près de Brisz-areigh et onze personnes se sont noyées.

Résultat des élections

PARIS, 11—Une dépêche de Rosario annonce qu'il y a eu de nombreuses bagarres dans la République Argentine au sujet des élections. Un grand nombre de personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées.

Accident de chemin de fer

LONDRES, 11—Une collision a eu lieu aujourd'hui sur le chemin de fer Great Western, à la gare Morton Fitzwarred, près de Pannton, entre un train de marchandises et un train spécial venant de Plymouth ; ce dernier transportait des passagers du vapeur "Norham Castle", qui arrivait du Cap de Bonne Espérance.

Dix personnes furent tuées et huit blessées grièvement.

Naufrage

COBOURG, 11—La goëlette "Ocean Wave" a fait naufrage hier après-midi. L'équipage a péri.

Salisbury et les ouvriers

LONDRES, 11—Dans son rapport au sujet du banquet offert au lord-maire, le *Chronicle* dit que M. Salisbury aurait dû s'abstenir de faire des remarques sur la question ouvrière, vu qu'il n'avait aucun amendement à proposer. Ce journal ajoute qu'il a manqué une occasion dont son adversaire ne tardera à se prévaloir.

Les vins italiens

LONDRES, 11—Les correspondants de journaux à Berlin et à Rome disent que durant l'entrevue qui a eu lieu entre MM. Crispi et Caprivi, le premier a proposé une réduction mutuelle des taux de tarif, alléguant que l'Italie était surtout intéressée dans la réduction des droits imposés sur les vins, huiles et soie écrue.

J. E. CHOQUETTE, marchand-tailleur, a nouveau magasin ouvert depuis le 1er septembre 1301, rue Ontario, entre les rues Jacques-Cartier et Amherst, Montreal. 39—1m

J. REEVES, (ci-devant de la rue Dorchester) MANCHONNIER 1191, Rue Sainte Catherine, Montréal Près de la rue Saint Dominique.
Fourrures de toutes sortes nettoyées, teintes, réparées ou faites à neuf.
Spécialité : Gilets en seal pour dames et pardessus en seal pour hommes. 44—1a

A. FISET, L. L. B., NOTAIRE, 73, RUE SAINT-JACQUES
Argent à prêter sur hypothèque. Réglement de successions et de faillites. Telephone Bell 2776. 51—1a

Il n'y a rien d'ennuyeux
Pour les amateurs de gravures comme de voir dans d'autres intérieurs les duplicata des cadres qu'ils ont chez eux. Quiconque confiera son ouvrage à A. Bishop Stewart, 745 rue Craig, peut compter avoir les derniers dessins américains et ne trouver nulle part les duplicata de ces cadres. On redore les vieux cadres et on argente à neuf les miroirs. A l'ouest de la place Victoria. 180

X CADEAUX DE NOCES X
UTILES et ELEGANTS
AUX PLUS BAS PRIX
WATSON & PELTON
53, Rue Saint-Sulpice
Invitent le public à aller voir le grand assortiment d'effets pour hommes, convenables pour Cadeaux de Noces : Argenterie, qualité A 1, en variété immense ; Cuillers, Couteaux et Fourchettes, les meilleurs Sheffield, Lampes de salons, Lampes de table, Horloges, Faience artistique, articles Moss Rose, bronzes, etc, etc.
On sollicite une visite.
X 303-jno—1l a X

Fonderie de Cloches
A L'ACCORD PARFAIT
BOURDONS, CARILLONS, TIMBRES. Charpentes, Beffroi en bois et en fer perfectionnées. Coussinets articulés rendant les cloches très faciles à sonner et leur donnant leur maximum de volée. Installation complète des cloches.
PAUL & Cie. DROUOT, à DOUAI (Nord).
Agent à Montréal;
J. T. SCANLAN,
132a 26, rue Saint Sacrement.

Dr PAUL ROYAL
Démonstrateur d'Anatomie à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, a transporté ses bureaux au
No 120 — rue Saint-Denis — No 120
Consultations : Médecine et Chirurgie, 8 à 10 du matin ; 1 à 3 heures après-midi ; 7 à 8 heures soir. 283 la

DR F. L. PALARDY
196 RUE SAINT-JACQUES—MONTREAL
MALADIES DE LA PEAU
CONSULTATIONS DE 10 à 12 a.m. ; 3 à 5 p.m., 7.30 à 9 p.m.
Téléphones : Bell 1995, Fédéral, 2253

LA JOURNEE DE L'OUVRIER AUX ETATS-UNIS
MEXIQUE
—LA—
LOTERIE
— DE LA —
BENEFICENCIA PUBLICA
CHARITÉ PUBLIQUE
ETABLIE EN 1878
N'ayant aucun rapport avec aucune compagnie se servant du même nom.
Le Prochain Tirage Mensuel
aura lieu dans le
PAVILLON MAURESQUE
— DE LA —
VILLE DE MEXICO
JEUDI, LE 4 DEC.
Prix Capital . . . $60,000
Par les conditions du contrat, la compagnie doit déposer le plein montant de tous les prix compris dans le tirage, avant de pouvoir vendre un seul billet, et recevoir le permis officiel suivant :
CERTIFICAT :—Je, par les présentes, certifie que la Banque de Londres et Mexico a en dépôt les fonds nécessaires pour garantir le paiement de tous les prix qui seront gagnés au tirage de la Loterie de Bienfaisance Publique.
APOLINAR CASTILLO, Intervenant.
De plus, la compagnie est requise de distribuer cinquante-six pour cent de la valeur de tous les billets en prix—une proportion plus élevée que n'importe quelle autre loterie
60,000 BILLETS A $4.00. $320,000
Prix des billets. Argent américain.
Billets entiers $4, demi billets $2, quarts de billets $1.
LISTE DES PRIX

1 Prix capital de	$ 60,000 ..... fait	$ 60,000
1 Prix capital de	20,000 ..... fait	20,000
1 Prix capital de	10,000 ..... fait	10,000
1 Grand prix de	2,000 ..... fait	2,000
3 Prix de	1,000 ..... font	3,000
5 Prix de	500 ..... font	2,500
10 Prix de	200 ..... font	4,000
100 Prix de	100 ..... font	10,000
300 Prix de	50 ..... font	15,000
554 Prix de	20 ..... font	11,080

PRIX APPROXIMATIFS

150 Prix de	$ 0, approximatifs du prix de $ 0,000	$0,000
150 Prix de	$40, approximatifs du prix de $20,000	7,500
150 Prix de	$40, approximatifs du prix de $10,000	6,000
709 Prix terminaux de	$20, décidés Par le tirage de $60,000	15,980
2276 Prix	se montant à	$178,500

L'on paie tous les prix vendus aux Etats-Unis en plein argent américain.
Faites vos remises par lettres ordinaires, contenant de la monnaie ordinaire des mandats, Money Orders, qui sont émis par toutes les compagnies, expresses ou par le New-York Exchange.
Les lettres contenant de l'argent doivent être invariablement enregistrées.
Adressez U. BASETTI,
Cité de Mexico,
Mexico.
avril—1an 53—1a

LE
Monde Illustré
JOURNAL LITTERAIRE ET ARTISTIQUE
LE SEUL QUI PUBLIE
CHAQUE SEMAINE
DES
Portraits de nos Contemporains
ET DES
CHOSES DU PAYS
ET DE
L'ETRANGER.
Abonnement : un an.....$3.00
do six mois..... 1.50
do quatre mois 1.00
payable d'avance.
BERTHIAUME ET SABOURIN
PROPRIETAIRES
40 Place Jacques Cartier
MONTREAL

MANQUE DE FORCES
ANÉMIE - CHLOROSE
LE FER BRAVAIS
Expérimenté par les plus grands médecins du monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire.
Se Défier des Imitations et Contrefaçons. Exigez la signature R. BRAVAIS imprimée en rouge
DETAIL : TOUTES PHARMACIES.
Gros : 40 et 42, Rue Saint-Lazare.

JAMES COOPER
IMPORTATEUR
Rails d'acier, plaques d'attache, écrou de Rails, Fiches, etc,
AGENT POUR
Chas Cammell & Co, Ltd.—Usines de fer Cyclopes d'acier Sheffield, Angleterre. Rails d'acier.
John Henry Andrew & Co, Fonderie d'acier Toledo, Sheffield, Angleterre, Acier pour Outils et Drills.
Ingersoll Rock Drill Co, Fabricants de Perce-roc, compresseurs à air et machineries en général pour mines et carrieres.
Ontario Wire Fencing Co, Treillis pour clôture.
Dominion Wire Rope Co, Câble en broche pour ascenseur, transmission de pouvoir, grues de vaisseau, etc.
Patent Elbow Co, Fabricants de coudes d'un seul morceau.
BUREAU: 204, RUE SAINT-JACQUES
Téléphone No 20. B. P. boîte 1942.
255—1no
GARTH & Cie
FABRICANTS
536 a 542 RUE CRAIG
MONTREAL
Venez voir notre nouvel assortiment si complet de
Chandeliers,
Becs de Gaz,
Lampes,
Globes, etc.
Ces marchandises sont faites d'après les dessins et le patrons les plus nouveaux et se vendent à des prix excessivement bas. 188j
FABRIQUE DE BANDAGES DE MONTréal.—J. Hudson, manufacturier de toutes espèces d'appareils pour difformités, bandages, supports, bretelles, béquilles, membres artificiels, etc. Attention speciale sera donnée aux enfants. Une dame se tiendra à votre service. 687 rue Craig, Montreal. 299—1a
Les Demoiselles Bassinet
Ont l'honneur d'annoncer au public qu'elles ont ouvert au
No 1701, RUE SAINT-DENIS
un magasin où elles s'occuperont de la confection de Robes, Chapeaux, Manteaux, Mantes, Jackets, Petits Tronsseaux, Flossage, Ouvrage de Fantaisie et Dessins estampes. Une visite est sollicitée. 198a
BOIS DE SCIAGE
O. DUFRESNE Jr. & FRERE
2388 Rue Notre-Dame
ET AUX
BASSINS DU CANAL, PIED DE LA RUE GUY (Bois franc pour Voituriers)
TELEPHONE No. 131. MONTREAL.
Scieries à South Durham, P. Q.
A. HURTEAU & FRERES
MARCHANDS DE
BOIS DE SCIAGE
92 Rue Sanguinet
MONTREAL
CLOS { Coin des rues Sanguinet et Dorchester, Téléphone 194 / Bassin Wellington, en face des bureaux du Grand Tronc, Téléphone 143.
I. FRECHETTE et CIE
INGENIEURS-MECANICIENS,
Vendeurs et acheteurs de toutes espèces de
Machinerie, Fournitures de toutes espèces de machineries, Appareils à Gaz, les Engins à vapeur, etc., etc
Propriétaire et Fabricant de la célèbre MACHINE A BARDEAU, Breveté de Fréchette.
Une Usine "Machine Shop," est attachée à l'établissement.
Nos 686 et 688 rue Craig
MONTREAL.
Téléphone 2349.
A. SCOTT & CIE
Sont déménagés au numéro
1552, rue Sainte - Catherine
En face de leur ancien magasin.
Assortiment complet de Bijoux, etc.
Compagnie d'Assurance
NORTH BRITISH & MERCANTILE
FEU ET VIE

Capital et Fonds accumulés.....	$5,000,000
Revenu annuel.....	12,000,000
Fonds investis en Canada.....	3,000,000

Directeur-Gérant :
Thomas Davidson, Ecr.
Directeurs ordinaires : GILBERT SCOTT, Ecr, W. W. OGILVIE, Ecr, A. MCNIVER, Ecr, HENRI BARBEAU, Ecr.
Bureau principal en Canada:
GUSTAVE FAUTEUX, Sous-Agent.
The Liverpool, London & Globe
COMPAGNIE D'ASSURANCE
ACTIF - - - $39,000,000
Montant placé au Canada : $900,000
DIRECTEURS AU CANADA :
HON. HENRY STARNES, Président
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.
W. J. BUCHANAN, Ecr.
Assurance contre le feu prises aux taux les plus modérés.
G. F. C. SMITH, Agent Général.
CYRILLE LAURIN, Sous agent pour la cité.
Bureau principal et succursale au Canada:
16 PLACE-D'ARMES
Coin de la rue Saint-Jacques
MONTREAL.

28 TIRAGES
Par an et exemption absolue de toutes pertes possibles
Obligations européennes à primes
Ne perdez pas une occasion splendide
Tirage chaque mois
Un versement de $5 vous donnera le droit de prendre part à 28 tirages annuels. La somme versée sera portée au crédit de l'acheteur comme payment partiel de ces obligations.
GRAND PRIX DE $2,000,000, $1,000,000 $100,000, $50,000, etc., etc.
Nous donnons cette occasion de placer de l'argent sur ces obligations à la portée de tous en vendant les séries d'obligations constituant ces tirages au moyen de versements mensuels de $5 ou le premier versement donnant immédiatement à l'acheteur tous les droits que possède le propriétaire détenant au prochain tirage mensuel dont nous fournissons gratuitement la liste après chaque tirage.
Ces obligations seront toujours achetées par nous au cours du marché et acceptées également comme garantie de prêt.
Il ne faut les confondre avec aucun système de loterie et elles ne sont pas considérées de la sorte par les cours des Etats-Unis. Ce sont des obligations semblables à celles des Etats-Unis, et elles sont émises par les gouvernements européens les plus solides.
E. H. HORNER, banquier,
86 et 88 Wall street, New-York.
En y joignant le premier versement de $5, dont le reçu, qui vous donnera droit à tous les privilèges mentionnés ci-dessus, sera suivi d'un certificat donnant les numéros des actions achetées—Argent expédié dans toutes les parties du monde.
Nous avons ouvert une succursale à Montréal, chambre No 49 édifice "Impérial," et nous sommes prets à recevoir les ordres.
ON DEMANDE DES AGENTS. 93-3m
1874-MARCHE DE LAMB-1890
McDUFF LAMB
Marchands en gros de
VIANDES, PROVISIONS, Etc
ETAUX : coin des rues Andersou et La gauchetière, et au No 4714, rue St-Laurent. Telephone Bell 882 et 1364.
GEORGE PAYNE
ARMURIER
Fusils B. L. 12, avec crosse de pistolet, platine à ressort, $10.00.
Carabine Flobert, genre Remington avec crosse de pistolet, $3.00.
Revolvers et cartouches de revolver
Cartouches chargées sur commande.
346 RUE SAINT-JACQUES
211—1 a
Vieux vins—Liqueurs et Cigares de choix
MAISON TANSEY
708 et 710, rue Craig, Montreal
A. F. BLODGETT, propriétaire. 200a
HOTEL RIENDEAU
(Ancien Hôtel Saint-Nicholas)
58 et 60 PLACE JACQUES-CARTIER
MONTREAL.
Cet Hôte ouvert dernièrement présente toutes les améliorations les plus modernes.
JOS. RIENDEAU
PROPRIETAIRE.
ST. LAWRENCE HALL
Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.
Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.
H. ROUAN, propriétaire.
H. MONTGOMERY, gérant.
HOTEL DU CANADA
A. C. SABOURIN, Propriétaire.
Coin St Gabriel et Ste Thérèse
MONTREAL
Ses lunch à 25 cts sont les meilleurs à Montréal. 8 sept.—1a
LA COMPAGNIE
DE VETEMENTS A L'EPREUVE DE L'EAU
DE MONTREAL
Fabrique et importe des Imperméables pour dames et messieurs ; Couvertes pour chevaux, Caps pour chars ; Tabliers pour voitures et enfants, Guêtres longues, etc.
1727 et 1734 Notre-Dame, Montréal
159-a Téléphone Bell 1838.
A. SICOTTE & FILS
Ferblantiers, Plombiers et Ouvriers dans les Appareils a Gaz
Poseurs de Fournaise à air chaud, de Balgnoires, de Cabinets, et couvreurs en Fer blanc, Tôle Galvanisée, Conducteurs de Tuyaux metalliques, etc.
331 RUE ST LAURENT
MONTREAL
J. A. DORVAL
RELIEUR
Livres Blancs, Réglage, Brochures, etc.
93, RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, 93
OSCAR GAUDET
AVOCAT
1572 rue Notre-Dame.
283 a En face du Palais de Justice
MAISON PARISIENNE
D'ART ET PHOTOGRAPHIE
— TENUE PAR —
EMILE LACAS
(Ex-gérant de la maison Mulnier, Paris)
101 CARRE PHILIPPE
246-a
Vous Trouverez Votre Avantage
A faire poser dans le sous bassement de votre maison neuve
UN PAVE EN ASPHALTE
OU EN
VULCANITE.
GEO. W. REED, 783 et 785 rue Craig, Mont.
9 sep-m j e-jne

ANNONCE DE
JOHN MURPHY & Cie
Linge de corps pour l'hiver à l'usage des dames et enfants
On vient de placer en magasin une quantité considérable de linge de corps pour l'hiver, importé directement des plus célèbres fabriques anglaises, écossaises et allemandes, les marchandises ont été achetées avec le plus grand soin par acheteur d'expérience et nous sommes sûrs que si vous nous faites une visite, nous aurons votre pratique, vu que notre assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES est des plus considérable et nos prix bien au-dessous de ceux des autres magasins.
Tout le linge de corps de différentes qualités pour dames et enfants est à bon marché et mérite d'attirer l'attention des acheteurs. Vous économiserez de 15 à 20 pour cent si vous faites vos achats à notre établissement
Nous avons un magnifique assortiment de gilets de laine blancs et à côtes, avec manches courtes ou longues, de toutes grandeurs. Prix 75 cts, $1.00 et $1.25.
Aussi, gilets de laine blancs et à côtes pour enfants, à manches courtes ou longues, de toutes grandeurs. Prix 40 cts, 50 cts, 55 cts et 60 cts, suivant la grandeur.
Assortiment complet de gilets en laine Shetland pour dames, de toutes grandeurs, au prix du gros. Gilets en laine Shetland dans les derniers goûts et jupons à côtes, $1.00, $1.25, $1.50, $1.75 et $2.00.
Gilets et caleçons de laine épais à côtes, pour enfants, très chauds, 35 cts, 40 cts, 45 cts, 50 cts, 55 cts et 60 cts, suivant la grandeur.
Jupons de laine Shetland unis pour dames de toutes grandeurs et d'une qualité spéciale, $2.00.
Robes de toutes grandeurs en laine d'Ecosse pour enfants, robes longues, extra, de toutes grandeurs.
Robes de laine, épaisses et de toutes grandeurs, depuis $1.80 en montant. Ce vêtement convient parfaitement pour cette saison.
Le meilleur endroit pour acheter du linge de corps de toute sorte est l'établissement de
JOHN MURPHY & CIE
1781, 1783 RUE NOTRE-DAME
Coin de la rue St-Pierre
ARGENT COMPTANT ET UN SEUL PRIX
Téléphone fédéral 580. Téléphone Bell 2198
James Baylis & Fils
Exposent en ce moment leurs grandes importations d'automne pour
1890
Tapis, Prélarts, Paillassons, Mattes,
Rideaux, Portières, Porte-rideaux, Abat-jour.
Que nous venons d'acheter chez les meilleurs fabricants de l'étranger aux prix les plus bas.
ON SOLLICITE UNE VISITE
A L'ENTREPOT DE
TAPIS
ETABLI EN 1859
1837 RUE NOTRE-DAME
UN PROLONGEMENT DE TEMPS,
EST SOUVENT DEMANDE
Par les gens qui se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs dettes à l'échéance.
Il faut, tôt ou tard, payer son tribut à Nature, mais nous préférons tous avoir un
PROLONGEMENT DE TEMPS
L'EMULSION
D'HUILE DE FOIE DE MORUE
DE PUTTNER
avec Hypophosphites de Chaux et de Soda
donnera cela à tous ceux qui souffrent des froids, rhumes, consomption, déb

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN
Fondé en 1826

Imprimé et publié à Montréal, au No 1516, Rue Notre-Dame, coin de la rue Saint-Gabriel, par

BEAUCHEMIN & Cie.....Editeurs

Toutes communications devront être adressées à

LA MINERVE,
MONTREAL, CANADA.

Téléphone No 231.

CANADA

MONTREAL, 9 NOVEMBRE 1890.

L'Attitude de L'"Etendard"

Nos prévisions étaient correctes: le mutisme de l'*Etendard* au sujet de l'incident Pellettier et de la question des asiles — c'est lui-même qui le déclare — venait de ce que le confrère "n'avait pas encore lu les journaux de Québec et se refusait de croire que les expressions rapportées au rapport fussent celles dont s'étaient servi le premier ministre."

Eh! bien, les journaux de Québec sont arrivés et l'*Etendard* va pouvoir enfin se renseigner, sur ce qui s'est passé à l'Assemblée Législative, vendredi. Pour lui faciliter la tâche nous lui mettrons sous les yeux le passage suivant du discours de M. Mercier que l'*Electeur* rapporte *textuellement*:

Nous avons dit dans le discours du Trône qu'il nous fallait de l'argent pour l'achat et pour la construction d'asiles d'aliénés. Notre ami (le chef de l'opposition) dit: "Vous n'en aurez pas besoin pour cela; vous n'avez pas besoin d'acheter en vous n'avez pas besoin de construire: louez les bâtiments des asiles.

D'abord nous ne pouvons pas louer l'asile Saint-Jean-de-Dieu; il n'y en a pas. Il faudra bien en reconstruire un, car les sœurs ne reconstruiront certainement pas, si le contrat n'est pas renouvelé. Les sœurs sont des femmes intelligentes qui n'useront pas construire un asile qui leur coûte un million, et qui leur coûtera peut-être un million et demi, si nous ne renouvelons pas le contrat. Il est inutile de discuter cette proposition-là, n'est-ce pas? Donc il faudra reconstruire ou les faire reconstruire en leur donnant un contrat. On ne peut pas acheter leur propriété, elles n'en ont plus; elles ont une terre, et c'est tout.

Quant à l'asile de Beauport, nous pourrions peut-être le louer, mais, M. l'Orateur, je suppose qu'on ne s'entend pas pour louer de ces messieurs. Il faudrait ou acheter ou construire. Eh bien, nous voulons emprunter de l'argent pour être en état de dire à ces messieurs: "Si vous ne voulez pas faire avec nous des marchés avantageux, nous allons construire." Nous ne serons pas obligés de construire, si nous pouvons faire un marché avantageux. Mais s'ils ne veulent pas être raisonnables; s'ils veulent, par exemple, avoir le contrat qu'ils ont eu en 1883, nous ne ferons pas d'affaires avec eux. Je veux que cela soit bien entendu. Mais pour nous mettre dans de bonnes conditions, pour faire des marchés raisonnables, il faut que nous soyons en état de dire: La province nous a autorisés à construire, et nous allons construire, si vous ne voulez pas être raisonnables. Et si nous allions construire imprudemment, inutilement, lorsque nous aurions des propositions avantageuses, la Chambre serait ici pour nous blâmer, nous condamner et changer de gouvernement.

Mais mon ami a été très prudent: il n'a pas parlé du contrat. Il n'a pas dit un mot du service médical, et il n'a pas laissé voir du tout aux propriétaires de l'asile de Beauport que le contrat ne devrait pas être fait comme il a été fait en 1883, mais devrait l'être de manière à appliquer la loi de 1885, que lui-même a fait passer.

Mais alors il craindrait de ne pas être assez prudent dans son rôle de chef de l'opposition. Cette loi de 1885 qu'il aimait tant, lui paraît un peu dangereuse dans le moment, parce que trois journaux semblent disposés à placer la question sur un autre terrain que celui que les deux partis ont accepté jusqu'à présent, et, comme pour un chef de l'opposition, il est toujours prudent de se ménager des alliés dans de différents camps...

Quant à moi, je n'y vais pas par quatre chemins et mes collègues sont unanimes avec moi, puisque nous avons mis dans la bouche du représentant de Sa Majesté en cette province, qu'aucun contrat ne sera fait à l'avenir, sans s'assurer le contrôle absolu du service médical. Nous pouvons être victimes de cette franchise, nous pouvons nous faire des ennemis, nous en sommes menacés, parce que l'*Etendard*, l'autre jour, disait que si nous allions persister dans cette mauvaise politique et suivre les errements de nos prédécesseurs, nous subirions le même sort. Nous ne reculerons pas d'un pouce! Nous ne ferons pas un contrat avec un homme ou une femme, cet homme fût-il le Pape, cette femme fût-elle la plus sainte des religieuses, sans avoir le contrôle absolu du service médical.

Nous ne pouvons pas reculer en face de ce qui s'est passé.

Que l'*Etendard* veuille bien, pendant qu'il y est, jeter aussi les yeux sur la déclaration suivante faite au nom du gouvernement, lundi, par l'honorable M. Langelier.

Parlant de la question des asiles, M. Langelier dit que le gouvernement actuel veut se tenir au courant des progrès qui s'accomplissent à ce sujet en Europe.

Les aliénés sont privés de leur liberté par l'Etat. Il leur doit une rétribution de ce qu'il leur enlève. Il doit les bien traiter, les protéger, les secourir. Que veut dire contrôle médical?

Nous n'avons pas d'objection à ce que des religieux ou des religieuses aient la garde de nos aliénés. En Belgique, l'Etat a le contrôle absolu des asiles et ce sont les mieux tenus du monde.

La politique du gouvernement, en ce qui concerne les asiles destinés à recevoir les aliénés appartenant à la religion catholique, est de confier le soin moral et le soin matériel de ces aliénés à des communautés religieuses plutôt qu'à des laïques, toutes choses étant égales d'ailleurs.

Le gouvernement se plaît à reconnaître que nulle part les pauvres malheureux privés de raison, ne peuvent être l'objet de plus de sollicitude et de plus de dévouement que dans les communautés religieuses soit d'hommes soit de femmes.

Pour que les institutions ou les personnes qui devront se charger du soin de nos aliénés sachent parfaitement à quoi elles s'engagent, les contrats que le gouvernement se propose de faire avec telles institutions ou personnes, comprendront un état détaillé et minutieux de tout ce qui devra être fourni de nourriture par jour à chacun des aliénés, un inventaire des habits de toute sorte dont chaque aliéné devra être pourvu, ainsi que du lit et de la literie destinés à chacun de ces aliénés.

Tout ce qui ne sera pas ainsi compris dans tel état détaillé et tel inventaire ne sera pas à la charge de telles institutions ou personnes, mais fera partie du traitement médical.

Le traitement médical lui-même se fera sous le contrôle du gouvernement et par des médecins employés et payés par le gouvernement.

Enfin pour achever d'éclairer le confrère, nous lui rappellerons ses propres déclarations de janvier dernier au sujet des asiles d'aliénés.

Quel est l'homme sérieux qui, après s'être mis au courant des choses, ne dira pas que le système actuel donne grande satisfaction; que les droits de chaque partie y sont distribués et pondérés de manière à rendre les abus impossibles; que le gouvernement exerce un contrôle et une surveillance amplement suffisante pour protéger les intérêts publics?

Veut-on faire table rase d'un système qui allie à une grande efficacité une économie inconnue ailleurs?

Voudrait-on, en posant des conditions inacceptables, interdire pratiquement aux communautés religieuses la faculté de se vouer au soin des aliénés pauvres?

Nous croyons connaître assez le sentiment public en cette province pour dire qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne ferait pas impunément une telle tentative.

A l'aide de ces différentes pièces il doit être facile maintenant à l'*Etendard* de bien saisir la direction imprimée à la politique provinciale par M. Mercier, quant à l'administration des asiles d'aliénés. Qu'il abandonne donc cette attitude toute d'expectative qu'il a prise depuis l'ouverture de la session, et qu'il lui dise carrément son fait au chef du gouvernement provincial.

Allons! un bon mouvement.

AU POLE NORD EN BALLON

Dans les derniers jours d'octobre une dépêche de Paris, nous apportait la nouvelle qu'une expédition était à s'organiser en France pour tenter définitivement d'atteindre le pôle Nord en ballon. Le *Journal des Débats* reçu par le dernier courrier d'Europe, nous donne à ce sujet des renseignements complémentaires que nous nous faisons un devoir de partager avec le lecteur.

Ce sont deux membres de l'école supérieure de navigation aérienne, MM. Besançon, aéronaute et Hermite, astronome, neveu de M. Charles Hermite, de l'Institut qui vont entreprendre le hardi voyage. Comme l'observe le grand journal parisien, ces deux explorateurs dont le plus âgé a à peine trente ans, n'ont point la primeur de l'idée, puisque "avant eux Silbermann, préparateur de chimie à la Sorbonne en 1870 et Sivel en 1874, avaient publié des études concluant à la possibilité du voyage." Le confrère eut pu inclure dans la liste des précurseurs de M. Besançon et Hermite les noms de MM. Sheyn et L'Etoile — ce dernier d'Ottawa — qui dès 1880, auraient tenté l'expérience d'aujourd'hui si leur demande de souscriptions à cette époque avait été plus favorablement accueillie au Canada.

Les ressources de l'expédition, cette fois, sont assurées, d'un côté, par les fonds que M. Hermite y consacre personnellement, de l'autre, par les subsides offerts aux voyageurs par quelques capitalistes anglais désireux de voir leur nation participer à l'initiative de l'entreprise.

Le but des jeunes aéronautes, dit encore le *Journal des Débats*, est de vérifier s'il existe au pôle magnétique de l'eau, des terres ou des glaces, de rapporter toute une collection de photographies topographiques de la région, et une série d'observations météorologiques.

Le matériel comprendra un aérostat devant être gonflé au gaz hydrogène pur, cubant 15,000 verges, avec un diamètre d'une centaine de pieds, et susceptible d'enlever 32,500 livres. Le ballon sera composé de deux épaisseurs de soie de Chine, pouvant résister à 2,000 livres de pression chacune, soit 4,000 livres avant rupture. L'enveloppe sera recouverte d'un vernis spécial, absolument imperméable, à base de collodion et d'huile, qui est une invention de M. Hermite, et n'a pas encore été employé jusqu'à ce jour.

L'aérostat emmènera 4 ballonnets pilotes de 150 pieds cubes destinés à être lâchés au-dessus du pôle pour l'étude des courants aériens, et 4 ballons de 1050 pieds cubes qui serviront à ravitailler de gaz l'aérostat principal. Attachés au filet, ils seront, au fur et à mesure des besoins, manœuvrés par un treuil, et dirigés sous la soupape de sûreté du grand ballon ou le transvasement s'opèrera. Après quoi, les voyageurs se débarrasseront de l'enveloppe du ballon vide.

Pour que l'aérostat ne s'élève pas trop et conserve une distance à peu près fixe du sol, permettant la régularité des observations photographiques, MM. Hermite et Besançon attacheront à leur nacelle un guide-rope d'un poids très considérable qui, suivant les circonstances, traînera sur les glaces ou flottera sur les flots, et qui, en cas de dilatation excessive du gaz, retiendra le ballon comme une ancre mobile.

Pour compléter rapidement la description du ballon, disons que la nacelle, formée pour garantir les passagers de la trop grande intensité des froids possibles, sera construite en osier revêtu d'une carcasse d'acier. Elle contiendra, outre les deux voyageurs et leurs instruments, huit chiens, un traîneau, un petit canot insubmersible, des vivres pour un mois et une certaine quantité d'eau qui servira, au besoin, de lest, et qu'on empêchera de geler par des moyens chimiques. Au-dessus de la nacelle fermée, un pont permettra l'accès et la libre circulation extérieure.

Les explorateurs partiront d'un port de France, escortés de deux navires à vapeur, dont le nolis constitue la principale dépense. Ce nombre de deux navires leur est, paraît-il, nécessaire, en raison du matériel encombrant que nécessiteront le gonflement sur place et la production de l'hydrogène pur qu'ils veulent obtenir par les procédés militaires employés à Chalais.

Le départ aura lieu dans les derniers jours du mois de mai pour arriver au Spitzberg vers le mois de juillet. Là, selon le temps, les aéronautes partiront immédiatement ou attendront des vents favorables, c'est-à-dire des vents du Sud. Ils pensent pouvoir tenir l'air au minimum de huit à dix jours, et ne supposent pas que leur traversée puisse exiger plus de quatre jours. Leurs relèvements faits, ils aborderont soit dans l'Amérique du Nord, soit dans l'Asie septentrionale, et, au, besoin, prolongeront leur voyage si l'atterrissement ne leur paraît pas favorable.

La durée totale de l'expédition, y compris le rapatriement, est évaluée à six mois. Le devis des frais monte à $112,000 dont $12,000 pour l'aérostat, et $100,000 pour moyens de transport, gonflement et achat du matériel scientifique. En raison des soins minutieux qu'exige la construction du ballon à laquelle MM. Besançon et Hermite président eux-mêmes, de l'entraînement progressif qu'ils veulent prendre, et des expériences préalables qu'ils désirent achever sur la durée maxima des voyages sans atterrissement, leur départ sera sans doute reculé jusqu'en mai 1892.

Sans préjuger l'issue de leur tentative, on doit reconnaître qu'elle est étudiée avec beaucoup de soins et de prudence et qu'en raison de leurs connaissances spéciales les aéronautes ont des chances de réussite. M. Besançon notamment, malgré son jeune âge, a à son actif une trentaine d'ascensions, dont la dernière, celle du "Sirius," qui devait constituer un voyage par étapes, a été relatée avec intérêt par la presse scientifique.

ECHOS DU JOUR

Nous regrettons d'apprendre que l'honorable M. Chapleau est très sérieusement indisposé, depuis jeudi dernier.

C'est l'honorable M. Mackenzie Bowell qui remplace l'honorable M. Foster comme ministre des finances pendant son absence.

Sir John Thompson, ministre de la Justice, vient d'adresser une circulaire à tous les juges et au procureur-général de chaque province pour leur demander leur opinion sur l'opportunité d'abolir le mode du grand jury,

Les immigrants établis dans la province de Québec, l'année dernière, sont au nombre de 4,298, répartis comme suit: Anglais, 2,702; Irlandais. 623; Français, 360; Ecossais, 233; Belges, 130; Allemands, 90; autres nations, 160.

L'expérience du chargement de bétail à Québec est maintenant complète. Jamais dans aucun port d'Amérique, dit l'*Electeur*, chargement ne s'est opéré aussi rapidement que celui des 650 têtes de bétail sur le paquebot "Serica," samedi dernier.

Le projet de Paris port de mer vient d'obtenir l'approbation unanime de la chambre de commerce de Lyon. On a procédé d'ailleurs à une sorte de plébiscite en France pour cette affaire. Et, actuellement, sur quatre-vingt-sept chambres de commerce consultées, on a reçu soixante et onze adhésions.

1,000 réclamations pour cent acres de terre ont été faites depuis la dernière session en vertu de la loi des douze enfants, ce qui représente un total de 12,449 enfants vivants dans ces 1,000 familles. Un M. John Hope (nom prédestiné), de Vaudreuil, est à la tête de la liste avec 23 enfants vivants.

Comme complément de notre article de lundi sur l'industrie laitière nous donnons aujourd'hui la circulaire adressée au public par la Société de ce nom, à l'occasion de sa prochaine convention de Sorel. Ce document s'impose à l'attention de tous ceux qui ont à cœur le progrès de l'agriculture dans la province de Québec.

Les journaux d'Europe apportés par le courrier d'hier nous annoncent que le R. P. dom Couturier, abbé général de Solesmes, a succombé le 31 octobre dernier, aux suites d'une longue et douloureuse maladie. Ce digne religieux avait succédé, il y a quinze ans, à la tête de l'abbaye de Solesmes, à dom Guéranger. Les obsèques ont été célébrées en grande pompe par les bénédictions le 4 novembre.

La Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec

Québec, novembre 1890.

Monsieur,

La convention annuelle de notre Société aura lieu mercredi et jeudi, les 26 et 27 novembre courant, à SOREL; les séances se tiendront probablement à l'*Hôtel de Ville*, et la première séance commencera à dix heures du matin, mercredi le 26.

Voici les noms des conférenciers inscrits à l'heure qu'il est:

Le professeur Robertson, commissaire fédéral de l'industrie laitière, et son assistant M. J. C. Chapais; M. l'abbé M. C. P. Choquette, du laboratoire agricole provincial; M. E. A. Bernard, secrétaire du Conseil d'Agriculture, M. D. M. McPherson, de Lancaster; M. A. R. Jenner Fust, rédacteur anglais du *Journal d'Agriculture*, M. I. J. A. Marsan, du collège d'Agriculture de l'Assomption, l'honorable M. Beaubien, du "Haras National", M. le Dr Couture, de Québec; MM. J. A. Chicoyne, W. Wigglesworth et Elisée Noël, de Sherbrooke; MM. P. E. MacCarthy et A. Dellicour, deux experts européens en industrie laitière; M. Ant. Casavant, de Saint-Dominique; M. Télesphore Bran, de la Sucrerie de Betterave de Berthier; M. Séraphin Guévremon, de Sorel; M. Aimé Lord, de l'Ecole de beurrerie de l'Assomption; MM. les inspecteurs Côté, Painchaud et MacDonald.

SUJETS DE CONFÉRENCES: — Le Commissariat fédéral de l'industrie laitière.—Notes de voyage dans les provinces.—Notes sur le rapport agricole provincial.—Ensilage et nourriture d'hiver pour le bétail.—Fabrication du fromage.—Nourriture *en vert* du bétail.—Engrais artificiels.—Notes sur l'avenir des beurreries.—Les associations agricoles.—Derniers progrès de l'industrie beurrière; moyens pris en Belgique pour la vulgariser. — Améliorations nécessaires dans notre industrie laitière.—La vache Canadienne.—Culture de la Betterave.—Culture sarclée.—Traitement de la crème après l'écrémage; notes sur le barattage.—Rapports des inspecteurs de beurreries et fromageries.—Syndicats de fromageries et de beurreries.

Ce programme remplira amplement les deux jours de séances. Tous sont cordialement invités à assister aux séances, quand même ils n'auraient pas l'intention de se faire inscrire comme membres.

Les cultivateurs qui ont des silos, sont priés d'envoyer par *express* un échantillon de leur ensilage, (dans une boîte à fromage) à l'adresse du secrétaire *à Sorel*. Les frais d'*express* seront payés par la société à Sorel. De même ceux qui désirent exhiber des échantillons de beurre et de fromage pourront les adresser au secrétaire, à Sorel, où les frais d'*express* seront payés par la société.

RÉDUCTIONS DE PASSAGE SUR LES CHEMINS DE FER

Il y aura comme à l'ordinaire des réductions de prix de passage sur les chemins de fer; les certificats nécessaires pour obtenir ces réductions seront expédiés de suite à ceux qui les demanderont. Envoyez pour cela une carte-poste au secrétaire, en disant par quelle ligne de chemin de fer vous aurez à passer et en donnant votre adresse exactement.

Que l'on remarque bien ceci: A l'exception de l'Intercolonial et du chemin du lac Saint-Jean, il faut vous servir des certificats *en venant*; sinon vous n'aurez pas de réduction.

Ces réductions sont:

Sur l'Intercolonial, moitié prix.

Sur le chemin du lac Saint-Jean, moitié prix.

Sur le Québec Central, moitié prix.

Sur le Pacifique et sur le Grand Tronc, plein prix de première classe en venant, et tiers du prix seulement pour retourner.

Tous ceux qui, à une époque quelconque, ont fait partie de la Société, et tous ceux qui veulent assister à cette convention et se faire inscrire comme membres, obtiendront SUR DEMANDE SPÉCIALE au secrétaire les certificats qui viennent d'être mentionnés.

Les membres des Cercles Agricoles pourront aussi obtenir ces certificats en s'adressant au soussigné par l'entremise de leur curé ou de leur président,

Il faut avoir des certificats *avant de partir* pour obtenir la réduction. Demandez-les de suite pour être sûr de les avoir à temps.

Tous ceux qui enverront immédiatement au secrétaire leur souscription pour 1891, $1, recevront à temps ces certificats de chemin de fer; l'envoi de la souscription comptera pour une demande de certificats.

Ne manquez pas de venir à la convention et d'y inviter vos amis, ceux surtout qui ont quelqu'intérêt dans des fabriques de beurre et de fromage ou dans quelqu'autre branche de l'industrie laitière.

Nous vous serions obligés de faire annoncer cette réunion à la porte de votre église tous les dimanches d'ici à la convention,

Inutile de répéter que le public intéressé est invité à assister à nos séances dont l'entrée est gratuite. Nous voulons, *avant tout*, que l'œuvre de la Société profite au plus grand nombre possible.

UN SUJET IMPORTANT

A nos membres anciens et nouveaux, nous avons distribué ce printemps un programme établissant les conditions dans lesquelles des SYNDICATS DE FROMAGERIES ET DE BEURRERIES pouvaient se constituer. Nous attirons de nouveau l'attention sur ce programme. La Société cherche à faire bien apprécier l'importance majeure qu'il y a de travailler avec un peu plus d'entente à l'amélioration de la fabrication. Former un syndicat c'est, en deux mots, s'entendre entre propriétaires de fabriques d'un même district ou d'une même région (mais au nombre de pas plus de 25 à 30) 1. pour s'engager un fabricant de première classe qui aura la surveillance de la fabrication et de l'épreuve du lait et qui pour cela aura, constamment pendant tout l'été, à faire la visite de ces fabriques; 2. pour supporter en commun les frais de cette surveillance et de cet enseignement. Le gouvernement local pour l'année écoulée, avait promis de contribuer, moitié pour moitié, aux frais d'enseignement des syndicats; il n'y aucune raison de supposer que cette contribution ne sera pas continuée à l'avenir.

La société de son côté prendra des mesures pour préparer les inspecteurs que les syndicats engageront, à remplir efficacement leurs fonctions. Dans le cours de l'hiver, si rien ne dérange les projets actuels, la société fera donner un cours d'industrie laitière à ces inspecteurs.

Tout le projet sera développé à la convention; les régions qui ont déjà décidé de s'organiser voudront bien envoyer des délégués à la convention, afin d'offrir toutes les suggestions convenables à la *mise en marche* de cette importante amélioration.

Les bons fabricants sont priés de se préparer en vue de remplir ces postes d'inspecteurs.

La société aura besoin d'un inspecteur général pour la saison prochaine. Ceux qui ont les qualités nécessaires pour remplir ce poste, sont priés d'envoyer leurs offres de service au secrétaire. Ces offres seront soumises au bureau de direction à la Convention de Sorel, pour décision dans le cours de l'hiver. Salaire $350 et pension en voyage.

Nos membres pourront obtenir du secrétaire des formules de rapports de fabriques.

Cette formule est celle adoptée à la convention de L'Assomption sur la proposition de M. J. C. Chapais, pour empêcher que des rapports faux ou intentionnellement incomplets ne soient publiés.

Tous les rapports que l'on voudra bien nous expédier sur cette formule seront reçus avec plaisir, parce qu'il pourront servir à la statistique des fabriques; ils seront publiés dans nos rapports si on en exprime le désir.

Venez sans faute à Sorel et demandez à vos amis d'y venir, mercredi et jeudi, les 26 et 27 novembre courant.

Par ordre,
J. DE L. TACHÉ,
Secrétaire S. I. L.
Boîte 1023, Québec.

Décès

DORVAL.—En cette ville, le 11 novembre courant, à l'âge de 72 ans, Dame Zoé-Emérence Dorval, veuve de feu Isaac Dorval.

Le convoi funèbre partira, jeudi, de l'Asile de la Providence, rue Sainte Catherine, à 8½ heures a.m., pour se rendre à la chapelle des Sourdes-Muettes, rue Saint Denis, où le service sera chanté, et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Payez votre compte pour la consommation du gaz et gagnez l'escompte que la compagnie vous accorde, d'ici á vendredi le 14 courant. 54—3

THEATRE -:- ROYAL
SPARROW & JACOBS, Propriétaires.
Semaine commençant lundi, le 10 Novembre, après-midi a 2 heures; soirée a 8 heures.
La jolie compagnie de variété
LES SŒURS VAIDIS
20 — ARTISTE — 20
Prix d'admission: 10, 20 et 30c, sièges réservés 10c extra.
Plan au théâtre de 9 hrs a.m. à 10 hrs p.m.
Semaine suivante: Dear Irish Boy.

2ème Semaine, Grand Succès
AMUSANT! AMUSANT!
Victoria Armory Hall, rue Cathcart
MESMERISME
Tous les soirs de cette semaine, à 8 hrs, par C. A. Goldsmith, M.D.
Conférences des plus instructives et des plus amusantes. Admission, 15c, 25c et 35c. Matinée à prix réduits, samedi, à 2.30 p.m.
AMUSANT! AMUSANT!
47—jno

Chemin de Fer du Grand-Tronc

TRAVAUX DE DOUBLE VOIE

On demande des soumissions pour des travaux de nivellement, maçonnerie, posage des rails et ballastage, sur les sections suivantes de la voie:

Jonction Scarboro à Port Union, 7½ milles.
Trenton Ouest à Port Hope (viaduc), 36 milles.

Les plans et les spécifications peuvent être examinés au bureau de l'ingénieur en chef à Montréal, après le 12 courant, et des soumissions portant la suscription: "Soumission pour la pose d'une double voie," seront reçues jusqu'au 22 novembre courant.

La compagnie ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

JOSEPH HICKSON,
Gérant-général.
Montréal, 6 novembre 1890. 54—1

AVENUE DES PINS

Dans l'instance de l'expropriation pour l'ouverture de l'Avenue des Pins, du chemin de la Côte des Neiges à la rue Saint Denis, dans les quartiers St-Antoine, St-Laurent et St-Louis de cette cité.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Lundi, le dix-septième jour de Novembre courant, à dix heures et demie de l'avant midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, les commissaires soussignés feront application, au nom de la cité de Montréal, à la Cour Supérieure du district de Montréal, siégeant en troisième division (Cour de Pratique), au palais de justice de cette cité, afin d'obtenir une extension de délai qui leur permette de compléter leurs procédés en la présente instance.

P. DONOVAN,
J. FAIRBAIRN,
J. O. JOSEPH,
Commissaires.

CHAMBRE DES COMMISSAIRES,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 11 novembre 1890.

(Pour être publié dans la MINERVE et la *Patrie* les 12 et 13 novembre courant).

CONVOCATION DE CREANCIERS

Province de Québec, } Cour Supérieure
District de Montréal. } pour la Province de Québec.
No 249.

Dans la faillite de
EVARISTE GELINAS, marchand de chaussures, des cité et district de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, au greffe des faillites, au palais de justice, à Montréal, le dix-huitième jour de novembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur aux biens de la dite faillite et sur toutes autres matières qui pourraient leur être légalement soumises.

Montréal, 11 Novembre 1890.

L. H. COLLARD,
Député-Protonotaire.
54—1

GEO. BERTRAND
Dessinateur, graveur sur métaux, portraits, croquis, illustration de catalogues, pamphlets, etc.
1598, Rue Notre-Dame, 1598
42—1a MONTREAL

Colonne Carsley

THÉ ET CAFÉ
SERVIS
GRATUITEMENT
PENDANT CE MOIS

Commandes par la malle remplies avec soin.

BAS SEULEMENT 48c
Nous venons d'exposer 250 douzaines de bas en cachemire noir pour dames, à 48c la paire. Prix régulier 50c.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

BAS PESANTS 23c
Ligne spéciale de bas pesants pour dames, derniers patrons et très bien finis, seulement 23c la paire.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Voici quelques-unes des lignes régulières de bas, quantité extra fine pour dames, fini doux et parfait, seulement 25c la paire. Prix régulier 60c.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

LAINAGES
Bas pesants 23c la paire
Ligne spéciale de bas pour dames, dernière façon, fini parfait, très mous, seulement 23c la paire.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Voici quelques lignes en bas de cachemire noir pour dames.
Une belle ligne 50c.
Une belle ligne surperfine 70c.
Une belle ligne extra superfine 80c.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

DAMES ET ENFANTS
Bas à côtes en cachemire
Splendide ligne des bas ci-dessus de 45c à 75c la paire. Valeur spéciale. Ces bas sont pour l'hiver et l'automne.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Les commandes par la malle sont promptement exécutées.

SOUS-VETEMENTS POUR LA SANTE
Pour la santé, la durée, et le confort, achetez, pour femmes et enfants, les sous-vêtements qu'on trouve seulement chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Nous avons maintenant un assortiment complet de sous-vêtements comprenant gilets caleçons et sous-vêtements pour dames du Dr Jeager, pour conserver la santé.

Commandes par la malle promptement exécutées.

Le nombre des manteaux vendus samedi, triple celui vendu l'année dernière, à la même date chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Le nombre de manteaux vendus samedi, triple celui vendu l'année dernière, à la même date chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Commandes par la malle exécutées avec soin.

MARCHÉS—Grands marchés maintenant offerts en dolmans longs, gilets courts, circulaires doublés et longs paletots en sealette.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

MARCHÉS—Grands marchés maintenant offerts en dolmans longs, gilets courts, circulaires doublés et longs paletots en sealette.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Commandes par la malle promptement exécutées.

Occupés! occupés! à vendre à grande réduction des étoffes (nouveautés) pour manteaux chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Occupés! occupés! à vendre à grande réduction des étoffes (nouveautés) pour manteaux chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Venez voir nos nouvelles étoffes à manteaux.

Les commandes par la malle augmentent de jour en jour.

MARCHÉS—De grands marchés sont offerts maintenant en tweeds à ulsters et à manteaux de fantaisie.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

MARCHÉS—De grands marchés sont offerts maintenant en tweeds à ulsters et à manteaux de fantaisie.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Grande vente de coupons de tweeds pour manteaux et ulsters, réductions spéciales, chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Grande vente de coupons de tweeds pour manteaux et ulsters, réductions spéciales, chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Commandes par la malle exécutées avec soin.

EN GROS.—Grande vente de soies Sealettes.
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Voyez les soies Sealettes à prix réduits, chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

EN GROS.—Ventes spéciales de Sealettes mohair aux prix du gros, chez
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

AVIS SPECIAL
S. Carsley n'a qu'un seul magasin à Montréal. Point de succursale.

S. CARSLEY
Nos 1765, 1767, 1769, 1771, 1773 1775 et 1777
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL
Téléphones: Bell, 2030; Fédéral, 566.

WILLIAMS PIANOS
Endorsed by the best authorities in the world.
Appréciés par les meilleurs musiciens du monde.
5,000 VENDUS A MONTREAL
Choix sur 21 Genres
Seuls agents pour le Canada Central
WILLIS & CIE
1824, RUE NOTRE-DAME
Près de la rue McGill.
54—1 m—jno

LES PIANOS 'KNABE'
Insurpassables sous le rapport du fini, de l'élégance et de la durée.
Seuls Agents pour le Canada Central
WILLIS & CIE
1824. Rue Notre-Dame
Près de la rue McGill.
54—m v—jno

2,500 CAISSES
— DE —
CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC
ETC., ETC. ETC.,
(*Par Catalogue*)
A L'ENCAN
— PAR —
BENNING & BARSALOU
ENCANTEURS
A leurs Salles de Vente, Nos. 86 et 88 rue St-Pierre, Montreal,
JEUDI, le 13 NOVEMBRE 1890
Environ 2,000 caisses de claques et pardessus en feutre, étant la seconde production de cette année, consistant en claques doubles en coton et en laine pour hommes, femmes, jeunes filles, petits garçons et enfants, pardessus Carnaval avec boutons pour dames, claques en drap imperméables, américaines et arctiques, chaussures pure gomme, etc.
— AUSSI —
Environ 500 caisses de claques américaines.
VENTE SANS RESERVE
Catalogues envoyés par la malle sur demande.
☞ Nous attirons spécialement l'attention des acheteurs sur cette vente.
VENTE A 10.30 A.M.
BENNING & BARSALOU,
2—9 Encanteurs.

HOTEL SAINT-SAUVEUR
64 rue St Gabriel, Montreal.
Les soussignés ayant loué cet hôtel pour plusieurs années et en ayant fait un établissement de premier ordre en le meublant à neuf, et y tenant une table de vins, liqueurs, cigares, de première classe, avec service qui a laissé rien à désirer, à des prix modérés, sollicitent en conséquence, l'encouragement du public.—JOHN JOHNSON & CIE., propriétaires. 6 nov—la

AVIS.
DES SOUMISSIONS seront reçues par le ministère des Pêcheries, à Ottawa, jusqu'au 15 décembre prochain, pour le droit exclusif de pêcher l'anguille dans la rivière Richelieu, vis-à-vis la ville de Saint-Jean, pendant une période de *cinq* ans, à commencer du 1er Janvier 1891. Le prix d'adjudication sera payable annuellement d'avance.
Les chèques des personnes dont les soumissions ne seront pas acceptées seront remis immédiatement et après que le bail sera adjugé. On ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune soumission. Le Judicataire sera tenu de faire un rapport annuel, sous serment, de la quantité de poisson prise. On pourra obtenir tout autre renseignement en s'adressant au ministère.
JOHN TILTON,
Sous-ministre des Pêcheries.
Ministère des Pêcheries,
Ottawa, Nov. 1890. 8—3—A

Province de Québec,
District de Montréal.
Comté d'Hochelaga.

Municipalité de la ville de la cote Saint-Antoine
AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la ville de la Côte Saint-Antoine, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner.

AVIS PUBLIC est par le secrétaire-trésorier soussigné, donné que le troisième jour de novembre courant le Conseil a passé les règlements numéros, neuf, numéro dix, et numéro onze, lesquels ont été promulgués le septième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-dix, et ne peuvent être contestés au moyen d'une requête présentée au Conseil, que dans les trente jours suivant la date de la dite promulgation.
Que le but du dit règlement numéro neuf est de pourvoir à l'élargissement de la partie du chemin de la Côte Saint-Antoine, comprise entre l'Avenue Greene et l'Avenue Churchill, à une largeur uniforme de soixante pieds, mesure anglaise, en conformité du plan marqué "A" y annexé.
Que le but du règlement numéro dix est de pourvoir à l'élargissement de cette partie de l'Avenue Greene, comprise entre la rue Sainte-Catherine et le chemin de la Côte Sainte-Antoine, à une largeur uniforme de cinquante pieds, mesure anglaise, tel qu'il appert au plan y annexé.
Que le but du règlement numéro ONZE est de pourvoir à l'ouverture de cette partie de rue étant le prolongement de la rue Saint-Luc, partant de l'avenue Wood et se rendant à la limite sud-ouest de la cité de Montréal, à une largeur uniforme de soixante pieds, tel qu'il appert au plan y annexé.
Qu'il est pourvu par les dits règlements à l'imposition d'une taxe spéciale sur les propriétés ayant front sur les dites améliorations et sur toutes telles autres propriétés qui pourront être déclarées intéressées, ou bénéficiant des dits travaux pour le paiement d'iceux, le tout suivant les dispositions des dits règlements.
Que les dits règlements et plans sont déposés de record à notre bureau, numéro cent quatre-vingt-seize, de la rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, pour en être donné communication à tous intéressés.
DONNÉ, ce septième jour de Novembre, mil huit cent quatre-vingt-dix.
G. DURNFORDS
51—10 Secrétaire-trésorier.

F. ED. MELOCHE
Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur à l'école des arts.
ARTISTE PEINTRE
Décoration d'édifices publics, religieux et civils.
Residence: 13, rue des Allemands,
Ateliers: 7, rue Sainte-Julie. 33—a

Par J. TIGH & CIE
GRANDE VENTE ATTRAYANTE
— DE —
Meubles neufs et d'occasion, au No 205 rue Saint-Jacques, près la Place Victoria, mercredi prochain, le 12 courant, à 2 heures, P. M.
Ce qui reste du mobilier d'une grande maison et qui a été transporté à nos salles pour en faciliter la vente, comprenant:
Huit ameublements de chambre à coucher, avec dessus en marbre et autre genre; trois ameublements de salon, whatnots, piano, pupitre, tapis, tables, tables de cuisine, buffets, chaises, machine à coudre, matelas en crin et en laine, sommiers élastiques, coffre pour outils de menuisiers, trois poêles pour passage et un poêle de cuisine, ustensiles de cuisine, services de table en porcelaine, vaisselle et verrerie, peintures à l'huile et gravures sur acier, couteaux et fourchettes, services en plaqué, bouliers, berriers, rideaux de

A TRAVERS LA VILLE

—Hier, à l'église Sainte-Marie, on a chanté une messe de requiem pour l'âme de feu M. l'abbé Lonergan.

—On dit que M. James Baxter se présentera contre l'échevin Griffin dans le quartier Saint-Laurent aux prochaines élections municipales.

—Le Grand-Tronc a demandé à la Chambre de Commerce française de vouloir bien admettre dans son sein un représentant de la compagnie qui serait M. Bob White.

—Un jeune homme nommé William Gannon, employé à la compagnie de chocolats "Sabiston" a été condamné à six mois de prison, pour vol d'effets appartenant à ses patrons.

—M. Evariste Gélinas, marchand de chaussures de la rue Notre-Dame, a fait cession de ses biens, à la demande de M. Clément Lalleur. Son passif est d'environ $4,000. M. Lalleur a été nommé gardien provisoire.

—Mme Rose Sauvé a comparu ce matin en cour du recorder pour répondre à l'accusation d'avoir battu son mari à coup de poing, il y a quelques jours.

Le procès aura lieu le 18 courant, à 11 heures.

—Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'une petite fille de trois ans qui était tombée dans une cuvette d'eau bouillante ; verdict : mort accidentelle. La petite se nommait Eva, enfant de M. Adelard Pageau, demeurant au No 365 rue Beaudry.

—Le sergent Sullivan a arrêté hier soir, un capitaine de l'Armée du Salut, nommé Sanderson (Samuel), tandis qu'il était en train de prêcher dans la rue Craig.

Le procès de ce zélé disciple de Booth aura lieu le 21 courant.

—Vers six heures, hier, le constable Roy aperçut de la fumée sortant d'une écurie située en arrière du No 416 rue Guy. Il donna l'alarme aussitôt et les pompiers étaient rendus promptement sur les lieux. L'étable a été réduite en cendres, mais on a réussi à sauver deux chevaux de prix et une vache qui se trouvaient au dessus.

—Mme J. B. Marcel Trudel, née Georgina Lemieux, faisant le commerce de librairie, sur la rue Sainte-Catherine-Est, sous la raison sociale de M. J. B. A. Trudel et Cie, a fait cession de ses biens à la demande de Robert Miller et de Robert Allan. Son passif est d'environ $7,000. M. Robert Miller a été nommé gardien provisoire.

—Les constables Gallagher et Jefferson ont opéré l'arrestation de deux individus nommés Patrick Crow et John McHugh, sous soupçon d'être les auteurs du vol avec effraction chez MM. Z. Davis et Cie, fabricant de cigares, rue de la Commune. Les prisonniers ont été écroués en attendant le résultat de l'enquête qui se poursuit actuellement.

—Le grand connétable Bissonnette est parti hier en destination de Omaha, Nébraska, d'où il doit ramener un nommé Yardley, ex-caissier de la compagnie d'Express Canadienne, qui a levé le pied, il y a quelque temps, emportant avec lui un certain montant des fonds de l'institution.

Les papiers nécessaires à son extradition ont été reçus de Washington ce matin.

—Mlle Ellen Cullen, âgée de 50 ans environ, femme de journée, s'est présentée à la demeure de Mme Willard, en état d'ivresse, et a demandé de l'ouvrage qui lui a été refusé. Sur ce elle a saisi Mme Willard à la gorge et s'est disposée à lui faire un mauvais parti lorsqu'un constable s'est emparé de sa personne.

Ellen Cullen a été condamnée en cour du recorder, à $5 d'amende ou deux mois de prison.

—La cité va demander à la Législature durant sa présente session l'autorisation de faire un emprunt de $200,000 devant servir à la construction d'un tunnel sous le Champ-de-Mars à la place Jacques-Cartier : aussi pour l'élargissement de la rue Saint-Lambert depuis la rue Saint-Jacques et son prolongement jusqu'à la rue des Commissaires. Ces améliorations coûteront environ $175,000, et la balance de $25,000 sera employé à d'autres objets d'utilité publique.

Il y a eu 72 décès la semaine dernière, 66 chez les catholiques et 6 chez les protestants. Les causes des décès sont les suivantes : Chez les catholiques : Diphthérie, 3 ; croup, 2 ; fièvre scarlatine, 1 ; rougeole, 3 ; fièvre typhoïde, 1 ; coqueluche, 1 ; diarrhée, 2 ; convulsion, 4 ; débilité, 2 ; faiblesse et asphyxie, 2 ; phthisie, 6 ; bronchite, 6 ; congestion pulmonaire, 8 ; autres maladies, 25.

Chez les protestants : Coqueluche, 1 ; phthisie, 2 ; bronchite, 1 ; autres maladies, 2. Semaine correspondante l'an dernier, 65.

—Les membres de la troupe de Rio Grande Bill, connue sous le nom de Wild West Show, a pu continuer ses représentations au rond à patiner Dominion, grâce à la libéralité de certains de nos citoyens qui ont pris en pitié les pauvres diables que la malhonnêteté de leur gérant, laissait dans la dèche ici. M. Moore, le propriétaire du rond leur fournit le local gratis. M. Harry Phillips fournit les chevaux et les fusils, et les munitions ont été mises à leur disposition par la compagnie de poudre "Hamilton." Les représentations continueront comme par le passé pendant la prochaine quinzaine.

—L'entrepont du vapeur "Maude Hartman," mouillé à la Pointe au Moulin, a été le théâtre d'une rixe sanglante à laquelle plusieurs des membres de l'équipage ont pris part. L'un d'eux, un nommé Charles Hatchett, a reçu des blessures et des contusions qui ont nécessité son transport à l'hôpital Général ce matin.

Le malheureux est dans un état pitoyable à cause des coups dont il porte les marques sur toutes les parties du corps. Les deux meneurs ont déserté leur bord et n'ont pas encore été repris. Une plainte a été déposée contre eux en cour de police par le capitaine, et des mandats ont été émis pour leur arrestation. Hatchett est un jeune anglais âgé de 28 ans. Ses blessures sont excessivement sérieuses.

—L'Emulsion Sulphuric, grand purificateur du sang, en vente chez tous les droguistes. 182—m

—LE PIN ROUGE du SUD du Dr HARVEY, pour la toux et le rhume, est la meilleure médecine en usage.

COUR DU BANC DE LA REINE

A l'ouverture de la Cour du Banc de la Reine, hier, M. Ernest Desrosiers a demandé qu'une jeune fille nommée Irène Rochon, actuellement détenue à la prison commune, soit remise en liberté sur un bref d'*habeas corpus*.

Le bref sera émis et l'argument a été renvoyé à plus tard.

Irène Rochon a été condamnée le 1er septembre dernier à trois mois de prison pour avoir été dans la maison de M. Joseph Payette sur la rue Saint-Constant sans pouvoir donner une explication satisfaisante de sa présence.

La motion explique que le fait mentionné par l'accusation ne constitue pas un acte de vagabondage.

M. L. N. Demers demande que la cause de la Reine contre J. Lamarre, accusé de détournement de fonds soit fixée si non que l'accusé soit remis en liberté.

La cause de l'accusé a déjà été remise pendant deux termes et il serait temps maintenant que l'accusé soit remis en liberté.

M. Saint-Jean, avocat de la Couronne, fixe la cause à cette après-midi.

On procède alors à la cause de Louis Maillet, accusé d'avoir enfoncé le magasin de M. Saint-Pierre et Sorrenski, sur la rue Saint-Jacques, le 29 septembre. Les marchandises qui sont supposé avoir été volées sont 24 verges de tweed et 4 verges de drap, le tout de la valeur de $16.

L'extradition Yardley

Le grand connétable Bissonnette a reçu hier tous les papiers nécessaires pour opérer l'extradition de John Yardley, ex-caissier du Canada Express Company, actuellement détenu dans la prison d'Omaha, Nebraska, sur l'accusation de vol.

Accident dans une usine ! ! !

Un des ouvriers de l'usine de MM. H. R. Ives et Cie., nommé Arthur Gagnon, a été la victime d'un déplorable accident.

L'infortuné a été entraîné par ses habits dans une des machineries de l'établissement et il a subi plusieurs blessures graves.

Ses compagnons de travail volèrent à son secours et voyant l'état désespéré dans lequel il se trouvait, ils firent aussitôt mander l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame.

Les médecins de l'institution lui administrèrent les soins nécessaires.

Le Pacifique

Etat du trafic du 1er novembre au 7 novembre 1890.

1890.....	$429,000
1889.....	396,000
Augment. pour 1890..	$ 33,000

Les recettes du chemin de fer Nouveau-Brunswick sont incluse dans le tableau ci-dessus.

Nouveaux officiers

A une assemblée de la Faculté de droit de Laval, samedi après-midi, MM. les étudiants ont accepté la résignation de leur ancien président M. Fred. Villeneuve et lui ont élu un digne successeur, dans la personne de M. Wilbrod Pagnuelo.

Pareillement M. Lavallée est arrivé au poste de trésorier laissé vacant par la démission de M. John Chaffers, M. Gonzalve Daignault à celui de premier conseiller *vice* M. Pagnuelo, et M. Arthur Plante succède à M. Maurice Chevalier comme commissaire-ordonnateur.

A vendre

La vente de la magnifique résidence portant le numéro 461 rue Saint-Urbain, aura lieu lundi le 24 courant.

Cette vente mérite certainement d'attirer l'attention de ceux qui veulent se procurer un chez soi.

La vente aura certainement lieu au bureau de M. Watter, M. Kearns, encanteur.

Expropriations

Les commissaires expropriateurs de la rue Saint-Cuthbert ont approuvé hier la mode de répartition suivant lequel il a déjà été décidé de faire contribuer les propriétaires à l'élargissement de la rue.

Le 17 courant, la cour Supérieure nommera trois commissaires pour l'expropriation du Ruisseau Migeon à partir de la rue Notre-Dame jusqu'au fleuve, afin d'y poser un grand égout.

Le projet a déjà été abandonné à cause de l'opposition des intéressés, MM. Valois et Lussier.

Mais la ville, en faisant maintenant une question d'intérêt public, et participant aux frais, l'opposition des propriétaires ne comptera pour rien.

Les trois mêmes commissaires seront probablement de nouveau nommés : MM. F. D. Hood, le Dr O'Leary et Ch. Berger.

Le scalette

de la maison Chas. Desjardins et Cie, 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine, est le plus beau et le plus riche que vous puissiez trouver. Jolis cadeaux en souvenir. 54—m-s

NOUVELLES DES MINES

Ceux qui savent ce qui se passe dans les mines disent que jamais le choléra n'attaque ceux qui travaillent au centre de la terre, mais que tout le monde fait usage de l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler, pour se préserver des maladies des boyaux, de la dysenterie, de la diarrhée, etc. C'est une guérison certaine.

PILULES DE CARTER

Faites usages des petites pilules de Carter dans tous les cas de maladies nerveuses d'insomnie, de faiblesse d'estomac, d'indigestion, dyspepsie, etc., et vous éprouverez un soulagement immédiat. Le seul remède contre les affections nerveuse qui soit offert en vente à si bon marché. Prix, 25c la bouteille.

Un beau et riche cadeau

n'est jamais à dédaigner surtout quand on a un article de choix et meilleur marché qu'ailleurs comme dans la grande maison de fourrure Chas. Desjardins et Cie 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine. 54—m-s

QU'EST-CE QU'UNE JOURNEE DE TRAVAIL ?

Une journée de travail pour un fois vigoureux consiste à secouer trois livres et demie de blé. Si ces sécrétions sont moins abondantes cela produit la constipation ; si elle sont plus abondantes, cela produit des maladies bilieuses, telle que la jaunisse. Pour prévenir et guérir toutes les maladies bilieuses le meilleur remede est le Burdock Blood Bitters.

Aux artistes musiciens

Les pianos Sohmer, de New-York ont été adoptés dans les principaux conservatoires et les principales maisons d'éducation ; ils possèdent une qualité de son et un mécanisme irréprochable ; et sont d'une solidité à toute épreuve ; avant d'acheter, examinez ces instruments chez Lavigne et Lajoie, 1667 rue Notre-Dame. 48—4

LA TAXE DE L'EAU

Cause en délibéré

La cause de M. A. T. Lépine, M. P., a été continuée hier devant Son Honneur le juge Wurtele.

M. R. Roy, C. R., plaide pour la lutte et M. C. T. Doherty pour le demandeur.

Les plaidoiries finies la cour demanda aux deux parties à quelle heure elles seraient prêtes à procéder dans la cause de M. Lafontaine.

M. C. J. Doherty fit observer à la cour qu'il serait préférable de procéder dans cette dernière cause après que le jugement aurait été prononcé dans la cause de M. Lépine, attendu que certains points étaient communs aux deux causes.

La cour est au contraire d'avis que les deux causes sont très différentes : l'une, celle de Lépine, est pour faire annuler un avis, l'autre, celle de Lafontaine, est pour faire annuler le règlement ; de plus, les procès actuels entravent les affaires régulières des tribunaux, et il serait urgent de procéder sans délai.

M. R. Roy s'oppose à ce que la cause de Lafontaine soit remise.

M. E. Barnard fit alors la déclaration suivante :

"On ne peut nous forcer à procéder, il y a de nombreux moyens permettant d'arrêter la cause et je suis prêt à les prendre. Le respect que j'ai pour la cour m'oblige à expliquer les motifs m'obligeant à faire une pareille déclaration.

La question en litige est d'un intérêt général des plus considérables. M. Doherty et moi nous avons été consultés et nous avons donné à cette question un soin particulier. Nous sommes arrivés à cette conclusion, fermement arrêtée chez nous, que dans la cause de Lépine il ne pouvait y avoir deux opinions.

Le plaidoyer de M. Roy montre qu'il est d'accord avec nous sur la question principale, et qu'il ne pouvait pas y avoir de taxe d'eau d'imposée tant que les rôles n'étaient pas complétés et en force.

Tout en reconnaissant le fait, l'avocat de la Corporation a eu recours à une défense en droit afin de faire croire que les menaces de couper l'eau et de saisir les meubles étaient sans importance et de pure détails administratifs qui ne liaient pas la corporation, n'enlevant à M. Lépine aucun de ses droits dans la protection que lui assurait la confection du rôle général

Nous sommes d'opinion que ce plaidoyer n'est pas sincère et qu'il n'a été présenté dans l'unique but de tromper la Cour, et les procédés d'hier et d'aujourd'hui prouvent que son auteur a atteint son but. Son Honneur dans tout le cours des procédés a montré un tel préjugé contre nos prétentions et une telle inclination en faveur des prétentions de M. Roy, au point de nous interdire de faire la preuve d'un nombre de faits qui nous paraissaient plus ou moins essentiels, que nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne serions pas justifiables dans l'intérêt de nos clients de soumettre au tribunal la cause de Lafontaine, pour la raison que les décisions dans la cause de Lépine, s'appliqueraient également dans celle de Lafontaine et qu'une enquête sérieuse à notre point de vue deviendrait impossible.

Telles sont les raisons qui nous forceraient à discontinuer la cause de Lafontaine si nous étions forcés de procéder.

Son Honneur le juge Wurtele—Je connais trop M. Bernard et j'ai trop de considération pour lui, pour relever les paroles qu'il vient de prononcer et y faire attention. Je crois seulement devoir dire que si après ce qui vient d'être dit je permettrais la suspension de la cause, je reconnaitrais que je suis indigné de siéger sur ce banc. J'ordonne donc que la cause de Lafontaine sera appelée à 2½ cette après-midi.

MM. Bernard et Doherty ont immédiatement filé un désistement dans la cause de M. Lafontaine.

A deux heures et demie hier après-midi, M. Barnard a filé son désistement et sur demande de M. Ethier, avocat de la cité, l'honorable juge Wurtele a renvoyé l'action avec dépens.

Union des Commis-Marchands

Cette société lors de sa dernière assemblée a procédé à ses élections annuelles. Le trésorier a fait un rapport très détaillé de l'administration des affaires durant l'année qui vient de s'écouler. D'après ce rapport, il est démontré que la société est entrée dans la voie réelle du progrès. Le montant payé comme indemnité aux malades durant les douze dernier mois a été le plus élevé depuis la fondation ; cependant, le comité a réussi à ajouter à l'actif un montant fort respectable. L'actif général de l'Union est actuellement de $4,495.51.

Voici maintenant le résultat des élections :

Président, L S Gendron ; 1er vice-président, Jos Chevalier ; 2e vice-président, L J P Massicotte ; trésorier, D Séguin ; assistant-trésorier, J E Lafontaine ; secrétaire-archiviste, A Rouleau ; assistant-secrétaire-archiviste, J C Laverdure ; secrétaire-correspondant, J R Beaudry ; 1er commissaire-ordonnateur, P McDonald ; 2e commissaire-ordonnateur, A St-Germain ; bibliothécaire, Jos Ethier ; assistant-bibliothécaire, A Drolet ; surveillant des jeux, E. U. Jacques.

Vraie copie,
A. ROULEAU,
Sec.-Arch.

A VENDRE par J. A. CHARLAND, 75 rue St-Jacques

$3,300—Nos 14 à 24 rue Larivière. Loyer $502.
$6,000—Nos 109 à 114 rue Suzanne. Loyer $720.
$7,000—Nos 247 à 249 rue Amherst. Loyer $876.
$9,000—Nos 353 à 359 rue Berri. Loyer $1,100.
90—1a

En vous hâtant

de venir voir la grande maison Chas. Desjardins et Cie, 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine, vous choisirez dans le stock de fourrures le plus riche et le plus considérable de Montréal. 54—m-s

Chaussures aristocratiques

Qu'on ne se méprenne pas c'est chez O. P. de Montigny, No 1420 rue Sainte-Catherine que l'on trouve à chaussure la plus élégante et la meilleur marché. 51—2

—L'Emulsion Sulphuric, grand purificateur du sang, en vente chez tous les droguistes. 182—m

FEDERATION IMPERIALE

La fédération impériale nous offre une occasion d'augmenter, si cela est possible, la réputation déjà universelle de l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler pour la guérison du choléra, du choléras morbus, des coliques, des crampes, de la diarrhée, de la dysenterie et de toutes les maladies engendrées par les chaleurs. C'est un remède infaillible.

LE NEC PLUS ULTRA DES BOISSONS

LE BON CAFÉ

Goûtez au nôtre. J. E. H. Rickaby et Cie, épiciers et marchands de vins, 63 Beaver Hall. Téléphone Bell, 1958. Fédéral, 1032.

LE REGIME DE LA PRISON

Soucy veut mourir de faim

Vital Soucy, le fameux voleur de chevaux qui a tant fait parler de lui dernièrement, et dont nous avons annoncé le retour à la prison de Beauharnois, à la suite des procédés d'extradition pris contre lui, semble vouloir faire concurrence au fameux docteur Tanner. Il dit vouloir se laisser mourir de faim et refuse d'habitude, de goûter aux mets que les autorités de la prison lui servent.

Depuis mercredi dernier, lors de son arrivée en compagnie des détectives Campeau et Carpenter, il n'a mangé qu'une petite tranche de gâteau. Dimanche soir, Soucy se trouvait dans un grand état de faiblesse et ce n'est qu'après maints efforts qu'on a pu le forcer à avaler quelques gorgées de bouillon. Il semble redouter surtout la sentence qui lui sera infligée pour le viol de la petite fille à Franklin Centre. Il est sous l'impression qu'il doit être condamné à vingt années de pénitencier, sans compter ce qu'il recevra en outre pour vol. Les autorités cependant le surveillent nuit et jour pour empêcher toute tentative de suicide.

EVADE DE LA PRISON

Le fugitif au large

Evidemment la prison de Beauharnois n'est pas un lieu très sûr pour garder les prisonniers. Après l'évasion du fameux Soucy, voici maintenant qu'un autre prisonnier a eu l'idée de prendre le large pour respirer le grand air de la liberté.

Le fugitif en question est un nommé Georges Benoit. Son évasion est des plus curieuses.

Georges Benoit, quoique âgé de 23 ans, est reconnu dans les environs comme un athlète redoutable et d'une force peu commune. Benoit subissait son procès vendredi dernier pour vol avec effraction à Valleyfield et était condamné par le magistrat Loupret à deux années de pénitencier.

En attendant son transport à Saint-Vincent de Paul, le prisonnier avait été envoyé dans une remise adossée à un des angles du mur de la prison, où il avait à scier et fendre du bois. Le mur, à cet endroit, a environ vingt pieds de hauteur et est couronné d'une corniche en bois.

Profitant de l'absence momentanée de son gardien, Benoit se hissa à la force des poignets le long d'un des soliveaux et défonça le toit avec sa hache. S'étant fait une ouverture d'environ 12 x 9, il réussit à passer au travers. Rendu sur le toit, à l'aide de sa scie, qu'il avait brisée et façonnée en guise de poinçon, il détachait trois des pierres dans le haut du mur.

A ce moment le garde s'aperçut de la disparition du prisonnier et courut donner l'alarme au corps de garde. Lorsque les hommes arrivèrent, ils acquirent la certitude que Benoit avait dû sauter d'une hauteur d'au moins vingt pieds. On s'élança sur ses traces, mais rendu à Saint-Louis de Gonzague, le fugitif avait réussi à dépister complètement ses poursuivants. L'on a tout lieu de croire qu'il s'est réfugié dans les environs de Montréal, et nos plus habiles limiers sont à ses trousses.

Georges Benoit a été considéré depuis quelques années comme étant un bandit de la pire espèce. Il est bien connu de la police ici et a déjà purgé à maintes reprises, plusieurs sentences pour vol.

AU GESU

Une foule considérable se pressait hier soir à la salle du Gésu, pour entendre la conférence de M. Eugène d'Orville.

Cette conférence était intéressante à plusieurs points de vue. D'abord le nom de M. D'Orville était d'avance une garantie pour le succès de la soirée, et ensuite le sujet qu'il devait traiter était des plus intéressants.

Cette conférence était accompagée de tableaux présentant les plus beaux souvenirs historiques, M. d'Orville, dans un superbe tableau a d'abord montré Jérusalem et ses environs, la mosquée d'Omar, etc.

Dans la deuxième partie on vit en spectacle le cyclorama de Jérusalem, le jour du crucifiement, l'ascension du Christ, Jérusalem dans sa splendeur et Jérusalem dans sa décadence.

Dans la troisième partie Londres et Paris.

Les auditeurs firent ensuite par l'imagination un charmant petit voyage dans les principales villes d'Italie.

On vit d'abord la cathédrale de Milan, le monument de Christophe Colomb à Gènes, la loge des lanciers, à Florence, etc.

Venise, Venise la jolie, n'a pas été oubliée, et après y en avoir visité les principales places, les auditeurs ou spectateurs furent transportés à Rome, la ville éternelle. Ce fut à nos yeux, la partie la plus intéressante.

Nous devons féliciter M. d'Orville du beau succès qu'il a remporté hier soir.

Les quantités considérables

de beau seal et de mouton de Perse importées par la maison Chas. Desjardins et Cie, 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine. sont vendues à des prix qu'aucun marchand ne peut approcher. Jolis cadeaux. 54—m-s

"Chant Arménien"
GRAND SUCCES DU JOUR
Romance pour piano 50cts, 26 Côte Saint-Lambert, Montréal. 47—1s

LE FROID

Voici le temps où nous allons être obligés de porter des fourrures. Ainsi ceux qui désirent se procurer ces articles feront bien de rendre une visite au magasin où l'on vend au prix du gros chez I. Bolleau 1581 rue Notre-Dame.

H. A. MILLER,

Peintre de maisons, d'enseignes et de rideaux, tapissier et décorateur, doreur, vitrier, imitateur, blanchisseur, etc. 1626, rue Sainte Catherine. Je garantis de donner satisfaction aux plus exigeants ; tout ouvrage fait sous le plus court délai. N'oubliez pas que je suis Canadien-français, et je sollicite votre patronage. 253—1

Cable et Son

Les pianos Cable et Son, de New-York, sont en vente chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame : termes faciles. 48—4

—L'Hôtel Arlington, de Toronto, le plus beau et le plus confortable est maintenant ouvert au public voyageur. 162—j

UN VILAIN CHEVALIER

M. Reuben Knight de Mora, dit qu'il a eu des plaies sur tout le corps et qu'il a été guéri par moins d'une bouteille de B. B. B. Il recommande donc ce remède comme une grand purificateur du sang.

L'EGLISE ST VINCENT DE PAUL

Nous reproduisons du *Canada Artistique* la description des travaux, récemment terminés, dans l'Eglise Saint-Vincent de Paul.

Si, au Canada, la peinture : portraits, paysages, sujets historiques, est encore en enfance, par contre la peinture décorative, surtout la peinture décorative religieuse, est cultivée avec succès, et a produit des œuvres remarquables. Plusieurs de nos églises sont, en effet, décorées avec un bon goût, une richesse, un art qui leur permettent de rivaliser avec beaucoup de temples de l'ancien monde.

A cela, il y a une raison bien naturelle et bien simple. Les jeunes peintres canadiens se sont tournés vers le seul genre de peinture qui leur offrait un débouché et qui permettait à leur talent de se produire. C'est encore un service rendu à notre pays par le clergé, qui, suivant les traditions de l'Eglise, a voulu faire concourir à l'embellissement des temples canadiens le plus beau des arts : la peinture.

Nous faisions cette remarque, en sortant de visiter Saint-Vincent de Paul, qui vient d'être magnifiquement restaurée et décorée.

Pour mener à bien cette entreprise importante, on a eu recours à des artistes d'un mérite indiscutable : MM. Perrault et Mesnard, architectes, et M. F. Edouard Meloche, peintre. Les premiers ont préparé les plans, M. F. Ed. Meloche a été chargé des peintures. Connaissant l'habileté de cet artiste, les architectes lui ont laissé une grande latitude, et ils ont tout lieu de s'en féliciter.

Une description de l'église de Saint-Vincent de Paul a sa place toute marquée dans le CANADA ARTISTIQUE, et sera goûtée de ses lecteurs ; nous allons donc l'essayer.

Disons tout d'abord que le style général de la décoration de ce temple est Romano-Byzantin.

En se plaçant à la porte d'entrée et en marchant vers le chœur, les regards sont de suite attirés sur la voûte fond d'azur, parsemée d'étoiles qui augmentent de richesses à mesure qu'elles avancent vers le sanctuaire. A la première travée, ces étoiles sont d'argent ; à la seconde, d'or, traversées d'une voie lactée ; à la troisième, d'or également, avec traînées lumineuses.

L'œuvre la plus importante comme peinture est la grande frise de la voûte. Là, le talent de M. Meloche se montre en entier comme conception et comme facture. Sur cette frise il a peint une procession de saints, qui se dirigent vers la coupole du chœur. Les personnages, quatre-vingt-douze, de grandeur naturelle, conçus et exécutés d'après le style des *Primitifs*, ont un grand caractère de piété et de foi. Ils sont divisés en douze groupes : des Apôtres, des Docteurs, des Fondateurs d'Ordres, des Fondatrices d'Ordres, des Reines, des Patrons de corporations, des Confesseurs, des Pénitentes, des Evêques, des Martyrs, des Saintes Femmes. Saint-Vincent de Paul, comme patron de l'Eglise, est représenté deux fois : à la tête des Fondateurs d'Ordres, et des Confesseurs. Cette procession est une page saisissante qui rappelle les œuvres des artistes si croyant du Moyen-Age.

A la voûte du chœur sont les trois personnes de la Sainte-Trinité, de grandeur héroïque. Leurs attributs sont peints au-dessus d'eux dans des couronnes de têtes d'anges. Les Chérubins, les Anges, avec leurs ailes à demi déployées, sont placés sur la zône, à fond rose guilloché d'or, qui sépare le chœur de la nef.

Une frise à fronton sur fond d'argent, où courent des rinceaux de grande allure, surmonte la série de panneaux où seront peints plus tard les principaux traits de la vie de Saint Vincent de Paul.

Au fond du chœur, et à moitié hauteur, est posée une magnifique draperie drap d'or, d'un fini si parfait, d'une exécution si réussie, qu'elle donne l'illusion complète d'une véritable étoffe.

Toutes les arcades de l'église reposent sur un faisceau de colonnettes gris perle, cerclées d'or, surmontant une forte colonne de marbre Saint-Barthélemy ; sur les chapiteau des colonnes et des colonnettes sont des feuillages or et argent d'une délicatesse et d'une légèreté surprenantes.

Dans toute sa longueur le saint temple est entouré de deux bandeaux contenant des textes latins se rapportant aux œuvres et aux mérites des saints de la procession.

Telle est, au courant de la plume, la description sommaire de l'œuvre de M. F. Ed. Meloche ; elle ne peut, hélas, qu'en donner une idée bien imparfaite. Il faut aller la voir, la contempler dans tous ses détails, se pénétrer de toutes ses beautés pour l'admirer comme elle le mérite. Elle prouve chez cet artiste un sentiment très profond de l'art décoratif, une grande entente de la composition, et de sérieuses qualités de peintre.

Cette décoration de Saint-Vincent de Paul fait de cette église l'une des plus belles du pays, et le mérite doit être attribué, pour une grande part, à M. Meloche.

M. Venne, architecte, l'un des associés de MM. Perreault et Mesnard, a droit aussi à nos félicitations, car il a conduit à bonne fin la tâche qui lui était dévolue, c'est-à-dire la confection des plans et la surveillance générale, des travaux.

On doit féliciter les autorités de l'église également d'avoir su s'entourer d'artistes aussi habiles pour exécuter ces travaux,

P. DUPUY.

Pianos

Les concerts du Parc Sohmer ainsi que la tournée artistique étant terminés, M. Ernest Lavigne, s'occupera exclusivement de la vente des pianos ; avant d'acheter, examinez les pianos Sohmer et les pianos Cable de New-York, chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame ; on y trouvera également d'excellents pianos d'occasion des meilleures manufactures ; paiements mensuels de $5 à $10 ; garantie complète. 48—4

L'ERREUR DU PEUPLE

Les gens font une erreur qui a souvent des résultats funestes quand ils négligent la constipation des boyaux. Ce n'est pas excusable de négliger la constipation, quand on sait qu'elle peut être guérie à n'importe quelle époque par les Burdock Blood Bitters. Faites-en l'essai.

Inutile d'aller ailleurs

que chez Chas. Desjardins et Cie, 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine, pour vos fourrures, c'est là que vous trouverez le plus bel assortiment et les plus beaux cadeaux. 54—m-s

AVIS AUX MERES

L'on devrait toujours faire usage du "Sirop Calmant de Madame Winslow" durant la dentition des enfants. Il calme l'enfant, atténuit les gencives, soulage la douleur, guérit les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée. 25 cents la bouteille.

Collège Saint-Laurent

Soirée musicale et dramatique, vendredi, 21 novembre. Le magnifique opéra de Luigi Bordèse. "Le malade malgré lui," sera exécuté.

Les messieurs du clergé sont priés d'assister à cette séance, sans autre invitation.

Lever du rideau à 8 heures p. m. Admission 25 cts. Siéges réservés 40 cts.

Le train de Saint-Laurent, laisse la gare Bonaventure à 5.20 hrs. p.m.

La Compagnie Générale Transatlantique

Liste des passagers embarqués sur le paquebot "La Champagne" de New-York pour le Hâvre, samedi, 8 novembre 1890 :

M A P Couture, M R Chuinard, M E J Rillieux, M H A D'Acheul, Mme D'Acheul, M Gabriel Durnerin, M A Dupont, M Jean Dessulet, Rev J M Déménée, M Alphonse Gourd, M Cyrille Guerin, M Henri Jaquet, M Chs Oudin, M Poussart. M Emilio Ribot.

MONGENAIS, BOIVIN & Cie
Agents, 338 rue St Paul
Montréal.

Soirée à Saint Jérôme

Nous apprenons avec plaisir que l'Union Dramatique Saint Jean-Baptiste doit, les 15 et 16 courant, donner deux grandes représentations dans la salle du marché "Le secret du Rocher Noir" et "La Prière des Naufragés" seront données à cette occasion.

Nul doute qu'il y aura foule, si on en juge par la vente des billets qui se fait rapidement. Les soirées sont données sous le haut patronage du cercle de Saint-Jérôme.

On nous apprend que des excursions sont organisées de New-Glasgow et d'autres places environnantes.

LA LOTERIE
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

Tirage mensuels pour l'année 1890, à partir du mois de Juillet : 9 Juillet, 13 Août, 10 Septembre, 8 Octobre, 12 Novembre, 10 Decembre

3134 LOTS VALANT $52,752.00

Prix du Billet : $1.00 ; 11 Billets pour $10.00

GROS LOT
VALANT $15,000.00

DEMANDEZ DES CIRCULAIRES.

Le Gérant, S. E. LEFEBVRE,
51, rue Saint-Jacques, Montreal
CANADA.

ATTRACTION SANS PRECEDENT

Plus de deux millions distribués

LSL

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Incorporée par la législature pour des fins d'éducation et de charité, et reconnue dans la constitution actuelle de l'Etat, en 1879, par une majorité écrasante du vote populaire, et

DEVANT CONTINUER JUSQU'AU 1er JANVIER 1895

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement en Juin et en Décembre, et les tirages à NOMBRE SIMPLE ont lieu dans chacun des autres dix mois de l'année. Tous les tirages se font en public à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orleans, Le.

Reputée depuis vingt ans pour l'integrite de ses tirages et la promptitude de ses paiements

Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages mêmes, et que ces tirages sont faits avec honnêteté, impartialité et bonne foi envers tout le monde ; et nous autorisons la compagnie à se servir de ce certificat avec "fac simile" de notre signature dans ses annonces.

G. T. Beauregard
P. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés, banques et banquiers, payerons tous les prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. Louisiana Nat'l Bk
PIERRE LANAUX, Prés. State Nat'l Bk.
A. BALDWIN, Prés. New Orleans Nat'l Bk.
CARL ROHN, Prés. Union National Bank.

GRAND TIRAGE MENSUEL

à l'Academie de Musique, Nouvelle-Orleans
Mardi, 16 decembre, 1890.

PRIX CAPITAL : $600,000

100,000 billets dans la roue

LISTE DES PRIX

1 PRIX DE	$200,000, soit.....	$200,000
1 PRIX DE	200,000, soit.....	200,000
1 PRIX DE	100,000, soit.....	100,000
1 PRIX DE	50,000, soit.....	50,000
2 PRIX DE	20,000, soit.....	40,000
5 PRIX DE	10,000, soit.....	50,000
10 PRIX DE	5,000, soit.....	50,000
25 PRIX DE	2,000, soit.....	50,000
100 PRIX DE	800, soit.....	80,000
200 PRIX DE	600, soit.....	120,000
500 PRIX DE	400, soit.....	200,000
PRIX APPROXIMATIFS		
100 PRIX DE	$1,000, soit.....	$100,000
100 PRIX DE	800, soit.....	80,000
100 PRIX DE	400, soit.....	40,000
PRIX TERMINAUX		
1,908 PRIX DE	$200, soit.....	$382,000
3,144 PRIX SE MONTANT A		$2,152,000

PRIX DES BILLETS :

Billet complet, $40 ; Demis $20, Huitièmes $5, Vingtièmes $2, Quarantièmes $1.

Prix des clubs, 63 billets d'une piastre pour $50.

Envoyer tout argent par l'Express, et la Compagnie paiera les frais de port.

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orleans, La.

N'oubliez pas que la charte actuelle de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui forme partie de la constitution de l'Etat de la Louisiane et qui a été déclarée par la Cour Suprême des E. U. un contrat avec l'Etat de la Louisiane et une partie de la constitution de cet Etat n'expire que le premier janvier 1895.

La législature de l'Etat de la Louisiane, qui s'est ajournée le 10 de juillet cette année, a ordonné qu'un amendement à la constitution de l'Etat soit soumis au peuple, a une élection qui aura lieu en 1892, amendement destiné à prolonger la charte de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane jusqu'en l'année mil neuf cent dix-neuf. C'est l'opinion générale que le vote populaire sera en faveur de la loterie

GEORGES VIOLLETTI

Fabricant d'Instruments de Musique. Instruments de Fanfare et d'Harmonie

Réparations de toute sorte. Prix modérés

1655 rue Notre-Dame, Montréal

Chez Laurent, Laforce & Cie, marchands de Pianos. *Cordes de Pianos fines*

LA LAVEUSE PNEUMATIQUE

(BREVETEE)

Cette Laveuse, tout á fait différente des autres laveuses, nettoie le linge rapidement et ne l'use pas.

PRIX - - - - $4.00

Une personne qui l'a employée durant trois mois dit qu'avec son usage,

E. L. BOND

No 30, rue St-François-Xavier

MARINE OCEANIQUE ET INTERIEURE

Marine Anglaise et Etrangère

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Capital et surplus en actif, $8,280,000
Dépôt fait au gouvernement Canadien..... $100,000

La seule compagnie marine ayant un dépôt au gouvernement.

AUX IMPORTATEURS.
Polices ouvertes accordées.

AUX EXPORTATEURS.
Facilités illimitées d'assurer les

Produits, Grains, Bestiaux.

Assurance Marine Reliance

CAPITAL..... $2,500,000

Cargaisons, Carcasses, Frets.

EDWARD BOND,
Agent en chef pour les compagnies étrangères ci-dessus.

W. A. BURNETT, sous-agent.
STEWART CAMPBELL,
Gérant du département de l'intérieur.

Compagnie d'Assurance sur le Feu

DE LONDRES

Compagnie d'Assurance Queen

EDWARD L. BOND,
12—3m Agent.

DUHAMEL & MARCEAU,
AVOCATS
No. 7, PLACE D'ARMES, No. 7
à côté de la Banque Jacques-Cartier
MONTREAL

JOSEPH DUHAMEL, C. R.
P. E. MARCEAU, L. L. B.

CHAPLEAU, HALL, NICOLLS & BROWN,
AVOCATS,
Fiducie, Commissaires, &c.
147, RUE SAINT-JACQUES, 147
—MONTREAL—

L'honorable J. A. Chapleau, C. R., M.
John S. Hall, Jr. C. R., M. P. P.
Armine D. Nicolls Albert J. Brown.
72-ua

OUIMET & EMARD,
AVOCATS
Bureau: 180 rue SAINT-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal

Hon. J. A. Ouimet, C. R., M. P.
J. U. Emard, L. L. L.
Téléphone No 1182 Boîte P. O. No 1317

C. A. CORNELLIER,
AVOCAT.
1598, RUE NOTRE-DAME, 1598.

DOCTEUR PAUL PHILIPPE
DE LA FACULTE DE PARIS
Ancien interne des hopitaux de Paris.
Consultations — Medecine-chirurgie, Gynecologie : 8 a 10 heures du matin ; 2 a 4 heures après-midi ; 8 a 9 heures soir.
105—RUE SAINT DENIS—105
Téléphone Bell 2330. 221—ua

H. LEMIRE
NOTAIRE ET COMMISSAIRE
No 42, rue St Vincent, No 42
Argent à prêter sur hypothèque. Billets escomptés. Reglement de successions et de faillites. Téléphone 2223. 31-a-G.

ARCHAMBAULT & LECLERC,
NOTAIRES
1608, RUE NOTRE-DAME, 1608
Une attention spéciale sera donnée aux affaires de successions, etc.
A vendre 60 lots de 30 pieds par 110, avenue Guilbault, Longueuil. Prix, $100.00. Comptant $10.00, balance $4.00 par mois.
Argent a prêter a 5 et 5½ pour cent. 161

VINCENT & DEMERS
Elèves diplomés de l'Ecole Polytechnique
Ingénieurs civils, Architectes et Arpenteurs
74—RUE SAINT-JACQUES—74
MONTREAL
Brevets d'invention. 200

DORE & CHARBONNEAU,
(Anciens élèves de l'école Polytechnique)
INGENIEURS CIVILS, ARPENTEURS,
SOLICITEURS DE PATENTES
Surveillant de Chemins de fer, Ponts, Aqueducs, Egouts, Constructions et Arbitrages.
15 COTE SAINT-LAMBERT, Montreal

F. BOISMENU,
ARBITRAGES, EVALUATIONS, ETC.
2½—côte de la Place d'Armes—1?
129-ua

V. ROY & L. Z. GAUTHIER,
Architectes et evaluateurs, ont transporté leurs bureaux au numero
180—RUE SAINT-JACQUES—180
Edifice de la Banque d'Epargne, Montreal
M. Victor Roy M. L. Z. Gauthier
Elevateur, 4e plancher. Chambres 3 et 4.

J. A. GRENIER,
ARPENTEUR INGENIEUR CIVIL, SOLICITEUR DE PATENTES
BUREAU:
17, COTE DE LA PLACE-D'ARMES
167—e MONTREAL

J. EMILE VANIER,
(Ancien élève de l'école Polytechnique)
INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR,
167, RUE SAINT-JACQUES
En face du carre de la Place d'Armes

Demandes de BREVETS D'INVENTION Marques de Commerce, etc., preparées pour le Canada et l'etranger. 20-a

FERS ET GERMAIN,
AGENT D'IMMEUBLES,
80, RUE ST JACQUES, MONTREAL
Spécialité: Administration de Successions et Collections de Loyers.
Treize années d'expérience et références de première classe. 109-a

J. ARPENTEUR,
Arpentages publics et privés, Confection de Cadastres, Brevets d'invention, Marques de Commerce, etc.
Attention spéciale portée aux arpentages de la campagne.
62, RUE SAINT-JACQUES, 62
MONTREAL

ALFRED CHARBONNEAU,
ENTREPRENEUR
MENUISIER ET CHARPENTIER
185½, RUE SAINT-ANDRE, 135½
MONTREAL
Toutes sortes d'ouvrage en bois exécutés avec le plus court delai. 159-a

JUDAH, BRANCHAUD & KAVANAGH
AVOCATS
E. T. Judah, C. R. A. Branchaud, C. R.
H. J. Kavanagh, B. C. L. 202-3m

LA QUESTION DU TRAVAIL

(Suite et fin)

CAPITAL ET TRAVAIL

Puis, Messieurs, pour justifier l'intervention abusive de l'Etat dans la question ouvrière, on pousse à un degré que je n'ai jamais pu comprendre, l'antithèse entre le capital et le travail, comme s'il s'agissait là de deux notions absolument contradictoires. Mais est-ce que le capital, lui aussi, ne représente pas le travail? Qu'est-il autre chose, sinon une accumulation de travail, de père en fils, d'une génération à l'autre? Et lors même qu'il serait le fruit de l'intelligence et de l'activité d'une seul homme, le travail y entrerait toujours pour une grande part. J'ai connu en Alsace—et c'est l'un des meilleurs souvenirs de ma vie, un simple ouvrier mineur parvenu, à force d'application et de patience, à l'une des plus hautes situations industrielles de France. Comment dénier à cet homme la qualité de travailleur? Et de quel droit l'Etat viendrait-il entraver son œuvre par des règlements de toute sorte, sous prétexte de protéger ceux qu'une égale dose de volonté et de savoir-faire aurait pu conduire au même point de prospérité?

POT DE TERRE ET POT DE FER

On dirait enfin que la liberté de l'ouvrier, dans le contrat de travail, est purement illusoire, que c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer, et que, par suite, l'Etat doit jeter dans la balance le poids de son autorité pour rétablir l'équilibre. Mais c'est encore à une de ces formules où l'on se paie de mots plutôt que de raisons. Si l'égalité de condition ou de fortune est nécessaire pour assurer la validité du contrat de travail, il faut dire adieu à toute convention de ce genre; elle sera nulle de plein droit. Dans ce cas, c'est à l'Etat, comme on l'écrivait récemment, qu'il appartiendra de fixer les termes de contrat de louage. Jamais le monde n'aura vu d'assolutisme pareil à celui-là. Et d'ailleurs, j'aurais, jusqu'à un certain point, compris l'objection il y a quarante ou cinquante ans, alors que l'individu isolé se trouvait en présence d'une force dont il lui était assez difficile de triompher. Mais aujourd'hui que les masses ouvrières ont dans leurs mains cette double arme qui s'appelle le droit de coalition et le droit de grève, menace permanente pour les chefs d'entreprise, il est permis de se demander de quel côté se trouve réellement le plus de liberté et d'indépendance. Qui est le mieux garanti contre l'avenir? Qui a le moins de sécurité? Pour moi la réponse est à tout le moins douteuse quand je songe que ce patron qui a mis dans l'entreprise toute sa fortune, l'héritage de ses pères, l'avenir de ses enfants, est tellement à la merci de ses ouvriers qu'il peut suffire d'une excitation produite par quelques meneurs pour consommer sa ruine, tandis que les portes de l'établissement rival s'ouvriront à ceux qui, par leur refus de travailler au moment le plus critique, l'auront irrémédiablement perdu. Il y a là, pour le patron, des causes de défaillance, sur lesquelles il est impossible de fermer les yeux, si l'on veut être impartial et envisager la question sous tous ses aspects.

LIBERTÉ DU TRAVAIL ET D'ASSOCIATION

Et maintenant, Messieurs, il faut conclure : au socialisme d'Etat, sous quelque forme qu'il se produise, opposons les deux principes de la liberté du travail et de la liberté d'association. Lorsque, vers la fin du siècle dernier, le législateur français posa le principe de la liberté du travail, c'était là une réforme aussi légitime en soi que généralement désirée avant 1789. Les cahiers du clergé, plus encore que ceux des deux autres ordres de l'Etat, la réclamaient formellement. Choisir librement sa profession, en établir le siège partout où on le voudrait, travailler d'après les méthodes de fabrication que l'on jugerait les plus avantageuses; c'était là un triple droit dont l'exercice devenait utile et même nécessaire par l'avènement de la grande industrie, par l'extension des relations commerciales, par la concurrence de la production manufacturière entre les différentes nations désormais plus rapprochées les unes des autres. Dans ces conditions nouvelles de l'économie sociale, il ne pouvait s'agir d'envisager le droit de travailler comme une sorte de droit régalien, ainsi que l'avaient imaginé certains légistes de l'ancien régime — et le moderne socialisme d'Etat ne s'en rapproche que trop, — il ne pouvait plus être question de renfermer l'activité ouvrière dans le cadre exclusif des anciennes corporations d'arts et métiers, quelle qu'eût été d'ailleurs la fécondité de leur rôle dans les âges passés; car leurs monopoles n'avaient fini que trop souvent par devenir des moyens d'oppression politique et d'extorsion finale. Il fallait nécessairement donner plus d'air et d'espace à cette organisation traditionnelle du travail, devenue trop étroite dans la suite des temps. Voilà pourquoi de Pie VI à Pie IX, les Souverains Pontifes, toujours à la tête du véritable progrès, n'avaient pas hésité à abolir dans leurs Etats les monopoles et les privilèges pour assurer son plein essor à la liberté industrielle et commerciale, tout en maintenant le grand principe de l'association fondé sur la religion, sur la justice et sur la charité.

Qu'est-ce à dire, Messieurs? Songeons-nous, le moins du monde, à faire revivre les corporations obligatoires et fermées, au risque de porter atteinte à la liberté du travail? Je n'ignore pas que telles ont pu être, il y a quelques années, les tendances de certaines revues; mais ces réminiscences du passé, où il entrait plus d'audace que de sagesse, me semblent avoir fait leur temps. Et, en effet, tel ne saurait être raisonnablement notre but; tel n'est pas, en tout cas, mon idéal dans les conditions de l'industrie moderne. Nous voulons combiner, dans une alliance féconde, le principe de la liberté du travail avec le principe de l'association libre et volontaire. Nous voulons des corporations pouvant se former librement entre patrons et ouvriers, des unions de métiers ayant la faculté de créer et d'entretenir, sous la protection des lois, leurs œuvres de secours et de prévoyance en faveur des enfants, des veuves, des vieillards, des invalides du travail, sans être entravés dans leurs développements par des restrictions méticuleuses, au droit de propriété collective, soit mobilière, soit immobilière; en un mot, de vraies associations ouvrières, ayant comme autrefois leur patrimoine corporatif sous l'égide du droit public et de la religion.

Aussi, suis-je convaincu qu'il s'opérera sous peu, et de toutes parts, un mouvement de réaction contre tous ces projets de réglementation excessive, et que les ouvriers auront les premiers à refuser de devenir d'éternels mineurs sous la tutelle de l'Etat.

Pour ma part, Messieurs, je ne puis me résoudre à favoriser par de telles concessions l'erreur moderne de l'omnipotence de l'Etat; car il ne faut pas oublier que le Christianisme est fondé sur la dignité de la personne humaine, qui, grâce à l'Evangile, a désormais sa valeur propre, sa fin à elle, la libre disposition de ses actes sous les règles de la loi divine, au lieu d'être absorbée comme autrefois dans un tout irresponsable et impersonnel. L'empire romain avait essayé de cette réglementation à outrance; "sous le nom de justice, il imposait, selon l'expression de Lactance, les lois les plus injustes et les plus iniques": *leges, etiam nomine justitiæ, iniquissimas injustissimasque sanxerunt*; et il n'était parvenu qu'à organiser la misère universelle. Je ne saurais me résoudre davantage à voir la France catholique emboîter le pas aux pays protestants où la contrainte légale, par voie de pénalités, a pu paraître indispensable pour suppléer à l'insuffisance du dévouement et de la charité. Liberté individuelle; liberté d'association légitimes; intervention de l'Etat limitée à la protection des droits et à la répression des abus; voilà Messieurs, ma formule dans la question du travail; laissez-moi espérer que telle sera aussi la vôtre.

ATTAQUE SOUDAINE

Messieurs, pendant que j'étais à l'ouvrage j'ai eu une attaque soudaine de cholera morbus. Le médecin fut appelé en toute hâte, mais il ne paraissait pas en état de me guérir.

Une évacuation de 40 minutes me mit aux portes de la mort lorsque je fis venir une bouteille d'Extrait de Fraises des Champs qui me sauva la vie.

MADAME J. N. VAN NETTER.
Mount Bryages, Ont.

LES BÉBÉS QUI PLEURENT

Les bébés pleurent parce qu'ils sont souffrants. Leurs petites gencives sont enflammées et ils souffrent au moment de percer. Si vous leur passez un peu de la pommade Colliers Electriques de Normau pour la Dentition, vous constaterez aussitôt un changement remarquable pour le mieux, leurs souffrances cesseront et il se produira une amélioration notable dans l'état de leur santé. Demandez les Colliers de Normau, n'en acceptez pas d'autre et vous serez satisfait. Prix, 50 cts. 154-a-AH

Deux ou trois Capsules Guyot prises au commencement du repas peuvent remplacer *l'eau de Goudron* contre les *affections de poitrine* et *calment en peu de temps la toux la plus opiniâtre*. Chaque flacon contient soixante capsules blanches sur chacune desquelles est imprimé le nom de l'inventeur. Le traitement des *rhumes anciens ou négligés, bronchites chroniques, catarrhes, asthmes*, par les Capsules Guyot, coûte à peine dix à quinze centimes par jour. Ces capsules se vendent dans la plupart des pharmacies de tous pays et sont préparées 19, rue Jacob, Paris, dans la Maison L. Frere, qui a obtenu les plus hautes récompenses, Médailles d'or, aux Expositions internationales d'Amsterdam, Sydney, Paris, etc.

En vente à Montréal chez Fabre & Gravel, Lyman Sons & Co, et dans la plupart des bonnes pharmacies.

FAITES USAGE DU
VIN DE QUININE
—DE—
CAMPBELL
LE SEUL VÉRITABLE.
PHILIPPE VINCENT
Manufacturier de souliers de chevreuils, de raquettes, traines sauvages, et toutes sortes de curiosités Indiennes. Lorette, Quebec. J'ai toujours en mains un des plus beaux choix des marchandises ci-haut mentionnées, et toujours prêt à confectionner sur ordre toute commande des maisons de gros, à des prix spéciaux. Adresse: Philippe Vincent, Indien, Lorette, Québec. 501-1-a

MASSY, HOWARD & MAZE,
INGÉNIEURS CIVILS ET ENTREPRENEURS
181, RUE SAINT-JACQUES, 181
Arpentages et estimés pour routes, chemins de fer, drainages, distribution d'eau, etc. Dessins pour ponts, courbes, viaducs, élevateurs de grains, etc. Entrepreneurs et constructeurs de chemins de fer, etc.
GEORGE H. MASSY, I. C.
STEWART HOWARD, I. C.
CHARLES A. P. MAZE, I. C.
Telephone 675. Boite aux lettres 1177.
122-ua-G

DR. FOWLER'S
EXT: OF
WILD
STRAWBERRY
CURES
CHOLERA
Cholera Morbus
COLIC and
CRAMPS
DIARRHŒA
DYSENTERY
AND ALL SUMMER COMPLAINTS AND FLUXES OF THE BOWELS IT IS SAFE AND RELIABLE FOR CHILDREN OR ADULTS.

FLEURS EN CIRE Assortiment complet de cire en feuilles et d'autres articles employés à la confection de fleurs en cire, à la pharmacie "Glasgow Drug Hall," 1780, Rue Notre-Dame.

SYNCOPES ARRETEES GRATUITEMENT. *Succès merveilleux.* Aliénés rendus à la raison, le Grand Restaurateur des Nerfs du Dr Kline pour toutes les maladies du cerveau et des nerfs. Le seul remede infaillible contre les maladies des nerfs, les syncopes, l'epilepsie, etc. Infaillible si on le prend tel que prescrit. Plus de syncope après un usage d'une journée. On donne à ceux qui ont reçu des syncopes un traité et une bouteille echantillon de $2 gratuitement; on n'a qu'à payer l'express. Envoyez votre nom et votre adresse au Dr Kline, 931 rue Arch, Philadelphie, Pa. Demandez-le aux pharmaciens. Defiez-vous des contrefaçons. En vente chez J. A. HARTE, 1780 rue Notre-Dame.
Telephone, Bell 1197 : Federal 501. 176

FEUILLETON

LA DEGRINGOLADE

DEUXIÈME PARTIE

LE GENERAL DELORGE

(Suite)

Même en admettant, et il n'osait l'admettre, que mademoiselle Simone l'aimât, en était-il plus avancé?

Il en savait précisément assez de l'existence des Maillefert pour être persuadé que la duchesse et son fils s'opposeraient de tout leur pouvoir et de toute leur énergie au mariage de mademoiselle Simone, non précisément avec lui, mais avec n'importe qui.

Un mariage n'aurait-il pas ce résultat de les priver des revenus de la malheureuse enfant, qui étaient désormais leur unique ressource?

D'un autre côté, ignorait-il à quelle tâche écrasante mademoiselle Simone avait voué sa vie! Et il l'estimait assez héroïque pour briser son cœur plutôt que de renoncer à cette œuvre de veiller sur la maison des Maillefert et de préserver de tout opprobre ce grand nom, sans cesse compromis par les folles prodigalités de la duchesse et par les insanités de M. Philippe...

Et qui était-il, lui Raymond Delorge, pour oser aspirer à la main de cette jeune fille si belle, si noble et si riche?...

Un obscur bourgeois, un pauvre petit ingénieur des ponts et chaussées, sans autre avoir que les émoluments de sa place.

Et ce n'était pas tout:

N'avait-il pas de même que mademoiselle Simone une tâche à remplir, et bien autrement impérieuse et sacrée? Sa vie n'était-elle pas vouée à une œuvre de justice et de vengeance et d'avance sacrifiée?...

Que dirait sa mère, si elle venait à apprendre son amour, ses espérances, ses projets?

Il lui semblait la voir se dresser en pied, austère comme le devoir, rude comme la vérité, terrible comme le remords.

— Honte sur vous, lui disait-elle, qui pouvez oublier votre père assassiné!...Honte sur vous, dont le lâche cœur peut espérer le bonheur alors que les assassins triomphent, alors que Maumussy et Combelaine sont encore impunis!...

Et comme pour exaspérer la douleur de Raymond, sa conscience ne lui montrait autour de lui que les exemples d'une indomptable ténacité.

Sa mère, d'abord. Madame Cornevin qui, après avoir eu cette énergie d'élever cinq enfants, avait eu cette constance de se faire une éducation à la hauteur de ses espérances. Et Léon Cornevin dont on avait brisé la carrière mais non l'indomptable volonté. Et Jean encore, en ce moment même, ayant tout abandonné, patrie, amis, famille, s'obstinant à la recherche de son père, à la poursuite de cette lettre décisive que le général Delorge mourant avait dû confier à l'unique témoin du crime, au loyal et malheureux Laurent Cornevin.

Il n'était pas jusqu'à M. Roberjot, jusqu'au timide bonhomme Ducoudray dont la conduite ne fût pour Raymond un cruel reproche.

— Eh bien! oui, c'est vrai, se disait-il avec une sorte de rage, oui, ce que je fais est indigne, mais je l'aime, ma raison se trouble, ma volonté m'échappe, je ne m'appartiens plus, je ne suis plus moi... je l'aime!...

Mais l'excès même de son exaltation devait le ramener vite à une plus saine appréciation de la réalité. Comprenant que s'il restait plus longtemps dans ce chambre, M. de Boursonne l'y viendrait relancer, il se hâta de s'habiller et de descendre.

Dans la grande salle du *Soleil Levant* le vieil ingénieur — pour employer encore une de ses expressions — tenait ses assises hebdomadaires.

C'était sa coutume, depuis qu'il avait établi son quartier-général aux Rosiers.

Tous les dimanches, à l'issue de la grand'messe, il envoyait maître Béru lui racoler tout ce qu'il rencontrait sur la place de l'Eglise de paysans des environs.

Et il passait son après-midi à les questionner, avec un art et une patience admirables, essayant de tirer d'eux les indications qu'il supposait devoir servir l'immense travail dont il avait la direction.

Il était en train d'écouter un des adjoints de Saint-Mathurin, lequel avait eu ses meilleures terres ensablées, c'est-à-dire stérilisées pour des années, à l'inondation de 1886, lorsqu'il aperçut Raymond qui traversait le vestibule pour se rendre à la salle à manger.

Aussitôt, il abandonna son adjoint et les sept ou huit paysans qui l'entouraient, et s'élançant après son jeune ami.

— Vous voilà donc, maître paresseux! s'écria-t-il... Savez-vous qu'il y a plus d'une heure que j'ai déjeûné!...

Mais si mauvaise que fût sa vue, il distingua l'altération des traits de Raymond, et surpris et changeant de ton:

— Sarpejeu'... reprit-il, que vous arrive-t-il, mon cher!

— Rien, monsieur, je suis un peu fatigué.

— Vous!... pour une pauvre nuit passée au bal, pour un innocent quadrille et pour quatre ou cinq verres d'un punch inoffensif!...

Raymond ne répondit pas, mais M. de Boursonne ne pouvait se méprendre à la façon dont il hocha la tête. Aussi, se frappant le front:

— J'y suis! s'écria-t-il, mademoiselle de Maillefert...

L'entrée de maîtresse Béru qui apportait à Raymond des œufs à la coque dénichés de sa main le matin même, coupa la parole au bonhomme; mais dès qu'elle se fut retirée:

— Par ma foi, poursuivit-il, je ne comprends pas que le souvenir de la plus charmante jeune fille que je connaisse puisse donner à un amoureux cette mine funèbre.

— Hélas!... soupira Raymond...

— Vous avez découvert des obstacles?...

— Insurmontables, oui, monsieur.

Le vieil ingénieur haussa les épaules.

— Voilà bien, grommela-t-il, les jeunes gens de notre époque, héros aimables à qui il faut des sentiers fleuris, sablés de poudre d'or, et qui s'assoient découragés à la première taupinière qu'il rencontre.

— Monsieur...

— Taisez-vous! Peut-être m'avouerez-vous que vous n'aimez que les entreprises faciles, et je vous prendrais en grippe. On ne gravit avec honneur et plaisir, mon cher, que les montagnes réputés inaccessibles. On est fier d'avoir atteint le sommet du mont Blanc, on ne se vante pas d'avoir escaladé les buttes Montmartre. L'impossible, voilà le but qui me tenterait, si j'avais votre âge. Tel que vous me voyez, je crois aux miracles, j'en ai vu...et la sorcière qui les faisait est aux ordres de tout le monde, elle s'appelle: la Volonté.

Il s'exprimait en homme fort de ses convictions et qui a expérimenté ses théories. Pourtant le visage de Raymond restait morne.

— Que peut la plus indomptable volonté, murmura-t-il, quand on a tout contre soi! Si vous saviez, monsieur...

Il était dans une de ces dispositions d'esprit où les plus chers secrets montent de l'âme bouleversée jusqu'aux lèvres, et si le vieil ingénieur l'eût voulu, il ne tenait qu'à lui de surprendre ce mystère qu'il avait deviné dans le passé de son jeune compagnon. Mais il ne songeait alors qu'à étudier le côté pratique, il disait le côté politique des projets de Raymond...

— Le diable, mon cher, interrompit-il, c'est que pendant que vous dansiez avec la fille, j'ai cédé à la tentation stupide, je le reconnais, de tourmenter la mère, et que je l'ai tant agacée et persiflée qu'elle doit m'en vouloir à la mort. Conclusion: ni vous ni moi ne serons plus invités au château de Maillefert, et vous voilà séparé de mademoiselle Simone.

Il tira sept ou huit bouffées de sa pipe, et du sein de l'épais nuage de fumée dont il s'était enveloppé:

— L'important, continua-t-il, est de faire notre paix. Comment voilà le problème. Pour l'instant il faut que je rejoigne mes campagnards qui doivent s'impatienter, mais nous reprendrons cet entretien. De votre côté, chercher...

Point n'était besoin de ce conseil pour que Raymond se mît l'esprit à la torture.

Resté seul, il finit de déjeuner en quelques bouchées, alluma un cigare et sortit,

C'était, se disait-il, pour profiter du beau soleil, qu'il sortait, pour être libre, seul et plus maître de ses pensées.

Seulement, le hasard — il a toujours de ces caprices, le hasard — le conduisit de l'autre côté de la Loire et lui fit prendre un petit sentier qui le mena justement sur une hauteur d'où il dominait les jardins de Maillefert et une partie du parc.

De là, il aperçevait distinctement se promenant le long des terrasses ou s'appuyant aux balustrades de marbres, le hôtes du château, les amis que la duchesse avait amenés de Paris.

Ils étaient une douzaine, hommes et femmes, et d'après leur gestes, on pouvait aisément imaginer qu'ils n'engendraient pas la mélancolie.

Pour la première fois, Raymond sentit au cœur l'aiguillon de l'envie.

Il envia ces jeunes messieurs qu'il apercevait, causant et riant. Madame de Maillefert ne les haïssait pas, eux. Tandis que lui, la porte du château lui était peut-être à tout jamais fermée. Il avait droit à une visite de politesse, ou, pour mieux dire, il la devait, mais lorsqu'il se présenterait, quelque laquais insolent lui répondrait que madame la duchesse n'était pas visible. Il remettrait sa carte cornée, et tout serait dit.

Ce qui le consolait un peu c'était l'absence de mademoiselle Simone. Il ne la voyait pas dans le jardin Où pouvait-elle être?

Il se demandait comment le savoir songeant vaguement à courir se poster sur le passage de la jeune fille, lorsque, sans qu'il eût besoin de questionner, il fut renseigné par deux paysans qui se croisèrent à dix pas de lui, sur le chemin.

Ils avaient leurs habits du dimanche, et l'un d'eux, celui qui tournait le dos au château de Maillefert, semblait un peu gris.

Apercevant l'autre:

— Ohé! cria l'homme qui avait bu, te voilà, Bruneau!

— Oui.

— Où donc vas-tu, comme ça?

— Au château.

— Un dimanche! Tu ne trouveras pas la demoiselle,

— Au contraire, c'est toujours le dimanche qu'elle donne rendez-vous au monde, à ses fermiers et à ses métayers afin de ne les point déranger de leurs travaux.

— Et qu'y vas-tu faire, au château?

— Porter de l'argent.

L'homme gris ouvrit de grands yeux.

— Je croyais, fit-il, que tu ne payais ton fermage qu'à Noël.

— C'est vrai aussi.

— Alors?

— La demoiselle nous a fait prier moi et deux ou trois autres, de lui avancer la moitié du fermage...

— Tiens! tiens!... Et tu consens à cela, toi?

— Je fais mieux. Au lieu de la moitié que demandait la demoiselle je lui porte le tout.

— Oh! oh!

— C'est comme ça. Et si au lieu d'une année d'avance elle avait besoin de deux, eh bien! on lui trouverait l'argent tout de même.

(A suivre)

AUX SOURDS

Une personne qui était sourde et qui entendait toute sorte de bruits dans la tête depuis 23 ans a été guérie par un remède simple. Elle enverra ce remede à qui s'adressera à *Nicholson*, 177 rue MacDougall, New-York. 12—la

Tout le monde a droit de désirer la plus grande somme de liberté possible, mais souvent la vie est empoisonnée par la dyspepsie, ses maladies bilieuses, i e défaut d'énergie, la debilité nerveuse, la faiblesse, la constipation, etc. Or les Burdock Blood Bitters guérissent complètement ces maladies et en les détruisant dans leur racine vous rendront le bien-être.

Artiste peintre

M. Eugène L'Africain a l'honneur d'annoncer a ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir son atelier au-dessus des bureaux de la MINERVE, 1608 rue Notre-Dame. Portraits de tout genre, une spécialité. 11—1a

SOYEZ SAGE A TEMPS

C'est se montrer sage que d'avoir toujours chez soi l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler. C'est un remede sans pareil pour le choléra, le choléra morbus, la diarrhée, la dysenterie, les coliques, les crampes et toutes les maladies et dérangements des boyaux produits par les chaleurs.

LES PALPITATIONS DE CŒUR

Les affections nerveuses, la transpiration aux pieds et aux mains, les douleurs dans le dos et autres maladies du système nerveux sont guéries par l'usage des pilules ferrugineuses de Carter, preparée spécialement pour purifier le sang et le teint et donner du ton aux nerfs.

Instruments de musique

Instruments de musique de toutes sortes, pour orchestres et fanfares, spécialité de bons violons chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 48—4

PACIFIQUE CANADIEN
VOYAGE AUTOUR DU MONDE
EXCURSIONS

Une occasion vous sera offerte dans quelques mois de faire un voyage autour du monde dans des conditions et d'une manière qui ne se répéteront pas. On profitera de la mise à la voile des nouveaux et magnifiques navires à double hélices maintenant en voie de construction pour le service trans-pacifique de la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien afin de permettre au public de faire un "voyage autour du monde," une excursion qui sera d'un caractère très extraordinaire.

Le navire "Empress of India" partira de Liverpool pour Hong-Kong vers le 15 Janvier 1891. A Hong-Kong il prendra la place dans la ligne trans-pacifique pour laquelle il a été construit, voyageant via Yokohama à Vancouver, le terminus du chemin de fer Pacifique Canadien sur le Pacifique.

Durant son voyage à Vancouver, ce navire arrêtera à Gibraltar, Naples, Port Said, Suez, Colombo, Penang, Singapore, Hong-Kong, Shanghai, Nagasaki, Kobe et Yokohama, demeurant une journée à chacun des ports nommés, et à Port Said un temps suffisant sera accordé aux passagers pour leur permettre de visiter le Caire et les pyramides.

Pour ce voyage "autour du monde," des billets seront émis comprenant le choix des lignes de vapeur sur l'Atlantique et un passage sur le chemin de fer Pacifique Canadien, du Pacifique à l'Atlantique.

Le prix de passage de ce merveilleux voyage sera de $600, y compris repas et lits. Les programmes avec livret-indicateur de la route, donnant toute les informations quant aux visites d'arrêt, etc., peuvent être obtenus dans tous les bureaux du chemin de fer Pacifique Canadien.

Le second et le troisième navires partiront de Liverpool vers le 15 février et le 15 mars 1891, respectivement, et prendront la même route.

Les personnes qui ont l'intention de prendre part à cette excursion et qui veulent avoir d'autres détails, peuvent avoir des livrets imprimés complets, en s'adressant au No. 243 RUE ST-JACQUES, Hôtel Windsor, Gares de la rue Windsor et de la place Dalhousie, ou écrire à l'agent des passagers, bureau du C. P. R., Montreal.

Malades lisez attentivement et retenez bien ce qui suit: Toutes les maladies chroniques et même désespérées incurables par l'Ignorance et le tâtonnement de nos jours, sont philosophiquement parlant, positivement et radicalement guéris par l'usage de mes remedes sauvages du vieux Antoine Radicot, seul inventeur et propriétaire dans le monde entier.

N. B.—Dites-vous cela les uns aux autres, afin de n'être plus trompés par ces imposteurs. 14-avril—1an

Au public intelligent d'être sur ses gardes!!!

Car, désormais bles, d'une audace inouïe, parcourent maintenant les villes, villages, et trompent sciemment le public honnête, en se disant inventeur et propriétaires de mes célèbres Remèdes sauvages qui ont nom: Pilules Magiques, Goutte Royales, Sirop Pectoral Onguent de Lorne, Desrructeur du Choléra, Onguent Mystérieux, Poudre tonique, Nervin, Taenifuge, Huile Anti-Vénérienne, etc.

Mesdames et Messieurs, sachez que je n'ai jamais vendu à qui que ce soit, en aucun temps, les secrets de mes célèbres remedes, ci-haut nommés. J'en suis le seul inventeur et propriétaire, dans l'univers entier; et, si on ne me croit pas, qu'on vienne chez moi, et je pourrai le leur prouver. Demandez à ces imposteurs leurs certificats de cours d'étude classique et médical, ils n'en pourront jamais produire. Qu'un homme de science les interroge et leur fasse faire un tout petit cours d'anatomie, de chirurgie, de botanique, d'art obstétique, de pathologie, de physiologie, de chimie médicale, de therapeutique, de pharmacopée, etc, etc, et ce monsieur sera vite convaincu qu'il n'a affaire qu'à des gens qui n'en veulent qu'à la bourse de ceux qui sont, par trop crédule. Quand les malades voudront se guérir, (quelques maladies qu'ils aient,) ils n'ont à Montreal, qu'à se rendre chez le vieux Antoine Radicot, au coin de la rue Craig No 334, Montréal P. Q, tout vis-à-vis le milieu du carré Vigers, la seule maison où il y a une galerie. C'est là le dépôt principal où tous se procurent les veritables remedes sauvages du vieux Antoine Radicot, seul inventeur et propriétaire dans le monde entier.

Ouvert — De 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, les dimanches exceptés. Demander à vos pharmaciens et marchands honnêtes de ne tenir constamment, en mains que les célèbres remèdes sauvages du vieux Antoine Radicot qui demeure sur la rue Craig No 334, Montréal P. Q, tout vis-à-vis le milieu du carré Vigers, la seule maison où il y a une galerie. C'est là le dépôt principal où tous se procurent les veritables remedes sauvages du vieux Antoine Radicot, seul inventeur et propriétaire dans le monde entier. 28 mars—1a

Je pris Froid, Je devins malade
ET JE PRIS
L'EMULSION SCOTT
d'Huile de FOIE de MORUE
RÉSULTAT:
Je mange, je dors
et je suis d'une vigueur extraordinaire; je deviens gros, car cet admirable remède aux hypophosphites me guérit non-seulement ma
PHTISIE INCIPIENTE
mais augmenta en même temps le poids de mon corps d'une livre par jour. Je la prends aussi facilement que du lait.
L'EMULSION SCOTT
ne se vend qu'en flacons couleur saumon; chez tous les pharmaciens. Prix, 50 c. et $1.00.
SCOTT & BOWNE, Belleville.

CARTER'S
LITTLE LIVER PILLS
LES PILULES
DE CARTER POUR LE FOIE
GUERISSENT
le mal de tête nerveux ou bilieux, et soulagent tous les troubles resultant de l'état bilieux du système, tels que: Etourdissements, Nausées, Somnolence, Fatigue après les repas, Douleurs dans le côté, etc. Quoique le plus grand succès ait été de guérir
LE MAL
de tête nerveux ou bilieux, cependant les petites Pilules de Carter pour le Foie sont aussi également bonnes pour la Constipation, guérissant et prévenant cette indisposition ennuyeuse. Elles corrigent aussi tous désordres de l'estomac, stimulent le foie et règlent les intestins. Si elles guérissaient seulement le mal
DE TETE
elles seraient encore inestimables pour ceux qui souffrent de cette maladie; mais heureusement que leurs bonnes offices ne s'arrêtent pas là, et ceux qui en feront une fois usage trouveront ces petites pilules si précieuses dans tant de cas, qu'ils ne voudront plus s'en passer l'mois. Après tout le mal de tête
NERVEUX
ou bilieux est le cauchemar de tant d'existences que c'est dans ce cas surtout que nous rendons nos pilules Nos pilules guérissent tandis que d'autres n'en font rien.
Les Petites Pilules de Carter pour le Foie sont très petites et très faciles à prendre. Une ou deux sont une dose. Elles sont strictement végétales et n'irritent pas, leur action étant agréable à tous ceux qui en font usage. En vente de 25 cts, 5 pour $1. En vente par les Pharmaciens partout, ou envoyé par la malle.
CARTER MEDECINE CO.
NEW-YORK, E.-U.

Canada Atlantic RAILWAY
MONTREAL ET OTTAWA
Les trains quittent la gare Bonaventure:
9.00 A.M. arrivant à Ottawa à 12.30 P.M.
6.1. P.M. " " 9.45 P.M.
Le train du matin arrête à Alexandria seulement, si ce n'est pour laisser descendre les voyageurs venant de divers endroits par la ligne du Grand-Tronc. Le train du soir arrête à toutes les stations du Canada Atlantique.
TRAINS PARTANT D'OTTAWA:
8.00 A.M. arrivant a Montreal à 11.35 A.M.
5.00 P.M. " " 8.20 P.M.
Le train du matin arrête à toutes les stations du Canada Atlantique. Le train du soir n'arrête qu'à Casselman et à Alexandria, sur le Canada Atlantique.
Les trains de Boston qui partent d'Ottawa à 1.15 p.m. et qui arrivent à Ottawa à 12.00 (midi), font le service local aller et retour.
MONTREAL ET VALLEYFIELD
Les trains quittent la gare Bonaventure à 9.00 A.M., arrivant à Valleyfield à 10.25 A.M. 6.15 P.M., arrivant à Valleyfield à 7.35 P.M.
Les trains quittent Valleyfield:
7.05 A.M., arrivant à Montréal à 8.00 A